Année 1992. - N° 18 [2] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Vendredi 24 avril 1992

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(14e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du jeudi 23 avril 1992

LuraTech
www.luratech.com

JOURNAL OFFICIEL

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. **Presse et audiovisuel.** Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 681).

MM. Michel Françaix,
Michel Pelchat,
Jacques Baumel,
Jean-Pierre Bequet,
Olivier Dassault,
François Loncle,
Robert-André Vivien,
Alain Bonnet,
Jean-Marie Le Guen.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication.

Clôture du débat.

2. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 699).

3. **Dépôt de rapports** (p. 699).

4. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 699).

5. **Ordre du jour** (p. 699).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. la séance est ouverte.

1

PRESSE ET AUDIOVISUEL

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la presse et l'audiovisuel.

La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la communication, mes chers collègues, le débat de cet après-midi, les réflexions que j'ai entendues ensuite, entre les deux séances, m'ont inspiré des réflexions de quatre ordres.

La première, c'est que nous devons les uns et les autres aborder ce genre de sujet avec beaucoup d'humilité. Il n'y a pas de vérité révélée. Tout le monde s'est trompé au moins une fois dans cette enceinte, et certains un peu plus d'une...

Nous en sommes aux balbutiements de l'audiovisuel...

M. Michel Péricard. Allons, allons !

M. Michel Françaix. Oui, aux balbutiements, compte tenu de tout ce qui va se passer d'ici à l'an 2000 ou 2020 ! Nous ne soupçonnons même pas l'importance des transformations qui vont s'opérer au cours des années à venir.

M. Michel Pelchat. C'est Bouygues, le chef d'orchestre ?

M. Michel Françaix. Il n'y en a qu'un, M. Olivier Dassault, qui prendra la parole tout à l'heure et qui devrait être très content de voir la S.E.P.T. sur La Cinq, puisque lui-même passe son temps à nous faire des symphonies ! *(Sourires.)*

En second lieu, il ne faut pas aborder ce sujet entre spécialistes, en ayant le sentiment de bien connaître les dossiers pensant, qu'après tout, ils n'intéressent que nous. Ce qui est en jeu, c'est le sort de nombreux salariés, journalistes de La Cinq, mais aussi salariés de nombreuses entreprises de presse...

M. Alain Bonnet. C'est très vrai !

M. Michel Françaix. ...dont les concentrations ont chaque jour des conséquences sur l'emploi.

Cela intéresse aussi l'ensemble des Français, car la façon dont nous aborderons les problèmes de l'audiovisuel, de la presse, façonnera le mode de vie dans les années à venir.

Je suis toujours un peu surpris par un de nos péchés mignons. En effet, je ne vois pas du tout les parlementaires spécialisés dans le domaine de l'équipement, par exemple, donner « des recettes » sur la meilleure manière de construire un pont ou une autoroute. Or, nous qui sommes - ou qui nous disons... - spécialistes de l'audiovisuel, avons toujours des certitudes sur comment s'y prendre pour que marche une télévision ! Faisons preuve d'un peu plus d'humilité. Seuls des esprits faibles - mais il n'en est pas ici - ...

M. Alain Bonnet. Oh non !

M. Michel Françaix. ...peuvent croire aux solutions simplistes.

Ma troisième réflexion, c'est qu'au lieu de s'en tenir aux problèmes quotidiens, il faudrait essayer de tracer une perspective à un peu plus long terme. Si nous ne savons pas toujours ce que nous voulons, nous sommes du moins un certain nombre à savoir ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas que 45 p. 100 des Français ne lisent aucun quotidien et n'aient pour seule lecture que le journal gratuit. Ce que nous ne voulons pas, c'est que plus il y a de télévisions, plus elles soient des « copies conformes », et que plus s'étend le pluralisme - du moins, c'est ce que nous croyons - moins il y ait de choix.

M. Michel Pelchat. Heureusement, il y a la S.E.P.T. !

M. Michel Françaix. Les télévisions ne doivent pas être condamnées à ne s'adresser qu'à la fraction centrale de l'auditoire. Même si je suis le premier à reconnaître qu'il est bien normal que les télévisions privées s'adressent à elle, je rappelle toujours que, d'une certaine façon, ce sont ces 30 p. 100 dont l'écoute représente 60 p. 100 de l'ensemble qui décident de tout ce que tous les Français doivent voir. En tout cas, je suis persuadé qu'il doit en être autrement pour le service public ; il doit savoir s'adresser à tous successivement, c'est-à-dire à chacun, pas simplement aux gros consommateurs de télévision.

La quatrième réflexion, c'est que personne ne doit donner de leçons aux autres. J'ai envie de rappeler une date : celle du 28 juin 1979. Ce n'est pas si loin. Ce jour-là étaient inculpées pour violation du monopole de radiodiffusion de l'Etat quelques personnes dont François Mitterrand, Laurent Fabius, et, bien plus modestement un certain Michel Françaix !

M. Robert-André Vivien. Vous aviez violé la loi !

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Votre loi !

M. Robert-André Vivien. Comment ? La loi c'est la loi !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Françaix poursuivre.

M. Michel Françaix. M. Vivien a raison, cette fois. Je n'essaie pas de démontrer qu'il y avait à redire sur cette inculpation : j'observe simplement qu'il y a treize ans, c'était un autre âge, la préhistoire !

Que ceux qui énumèrent tout ce qui n'a pas été fait reconnaissent, quand même, tout ce qui l'a été depuis ! Et les temps ne sont pas si éloignés, monsieur le secrétaire d'Etat, où vos prédecesseurs se faisaient communiquer chez eux le conducteur du journal télévisé pour voir s'ils étaient d'accord !

Je voudrais maintenant aborder rapidement deux ou trois points.

Nombre de mes collègues s'attendaient à ce que je parle longuement des problèmes de la presse. Est-ce bien nécessaire ? M. Santini l'a si bien fait !

Je dirai avec une pointe d'humour que je suis ravi de voir que le vice-président du groupe des aides à la presse a retrouvé toute sa verve pour reprendre les idées du président du groupe des aides à la presse que je suis. J'ai quelque espoir que M. Péricard reprenne bientôt à son compte, dans le domaine de l'audiovisuel les idées que notre collègue Bernard Schreiner a exprimées tout à l'heure. On peut toujours espérer !... *(Sourires.)*

M. Michel Péricard. Où ? Dans les couloirs ou dans l'hémicycle ? Nous sommes d'accord avec celles qu'il exprime dans les couloirs, oui !

M. le président. Laissez parler l'orateur.

Vous aurez l'occasion de vous exprimer les uns et les autres.

Poursuivez, monsieur Françaix.

M. Michel Françaix. Notre collègue André Santini a eu raison de dire qu'une civilisation fondée sur le verbe qui s'envole si vite, ou sur l'image, parfois si fugitive, serait vouée, d'une certaine façon, à une certaine forme de décadence.

Il avait raison de rappeler que, dans la presse, les problèmes sont nombreux : concentration, diversification des entreprises, rapports entre la publicité et presse écrite. Sur les aides de l'Etat à la presse, je crois que M. le secrétaire d'Etat a été assez clair : il nous a bien dit à quel point il y était sensible, à quel point il savait que ces aides étaient nécessaires, qu'elles ne sont pas un carcan mais une garantie, et qu'il faudra sans doute aller encore plus loin pour les organes de presse qui ne bénéficient pas d'une très forte publicité. D'ailleurs, on aide bien la création cinématographique. Ne faut-il pas penser à aider à la création de nouveaux organes de presse ?

Signe des temps ? Il y a un an ou deux encore, nous aurions beaucoup parlé des rachats de *L'Union de Reims*, du *Progrès de Lyon*, et dans la même foulée, du rachat du *Bien public*, de *L'Ardennais*, du *Courrier de l'Ouest*, du *Maine Libre*, de *Liberté Dimanche*, sans mentionner les positions d'attente du groupe Hersant dans *L'Est Républicain*, *L'Est Eclair* ou *Libération Champagne* passant relativement inaperçues.

Pourtant, si l'on pense que le pluralisme dans le domaine de l'audiovisuel nécessite un maximum de chaînes, je ne vois pas pourquoi on accepterait que le libéralisme dans le domaine de la presse ne soit pas compatible avec le pluralisme des idées et un maximum de journaux.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. Michel Françaix. Oh ! Je ne suis pas naïf et je sais bien à quel point les concentrations sont nécessaires pour aborder les temps européens. Comme l'ont souligné quelques collègues de l'opposition, les groupes de presse dans notre pays sont souvent moins puissants que d'autres dans le cadre européen. Il faut y penser.

M. Louis de Broissia. Il faut toujours y penser !

M. Michel Françaix. Ce qui importe, c'est d'éviter qu'il y ait deux poids deux mesures, c'est de voir l'ensemble des problèmes. En tout cas, il me paraît indispensable que les équipes rédactionnelles ne soient pas rachetées avec les meubles, ou comme du bétail de foire...

M. Alain Bonnet. Belle formule !

M. Michel Françaix. ... comme cela se pratique parfois, et je suis persuadé que l'ensemble de mes collègues, sur tous les bancs de cette Assemblée, seront d'accord avec moi.

M. Louis de Broissia. Mais enfin, il y a la clause de conscience !

M. Michel Françaix. Monsieur de Broissia, nous pouvons en reparler, mais peut-être pourrons-nous discuter aussi du rôle que doivent pouvoir jouer les rédactions dans le monde de la presse.

M. Louis de Broissia. C'est la seule profession où l'on bénéficie de cette clause ! Mais personne ne la fait jouer !

M. le président. Seul M. Françaix a la parole.

M. Robert-André Vivien. Mais puisque nous lui expliquons, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Vivien, vous êtes inscrit dans le débat, vous aurez l'occasion de vous exprimer.

M. Alain Bonnet. Quelle impatience de sa part !

M. Robert-André Vivien. Si l'on n'aide pas M. Françaix, il est perdu !

M. Louis de Broissia. Eh oui, M. Françaix se fourvoie !

M. le président. Poursuivez, monsieur Françaix.

M. Michel Françaix. Il arrive à M. Vivien et à ses collègue de m'apporter quelques précisions qui ne font que m'éclairer davantage, surtout quand elles s'inscrivent dans la logique des positions que nous défendons les uns et les autres ! ...

S'agissant de la presse, beaucoup a été dit. Il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne la radio, le fonds d'expression radiophonique doit être renforcé. Les radios associatives représentent vraiment l'esprit pionnier de la F.M. Il faut donc absolument qu'elles puissent être aidées. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

De Radio France et de France-Info, je ne dirai rien car mon collègue Bequet interviendra sur ce sujet.

M. Robert-André Vivien. Vous auriez pu me citer !

M. Michel Françaix. Oh, je vous ai déjà cité trois fois, monsieur Vivien, et je ne suis pas sûr d'avoir eu raison de le faire ! *(Sourires)*...

Il est peut-être choquant que, pour des raisons strictement techniques, R.F.I., seul organisme de l'audiovisuel public dont le financement repose presque exclusivement sur le budget de l'Etat, soit la seule victime d'un plan de régulation budgétaire.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très juste !

M. Michel Françaix. Monsieur le secrétaire d'Etat, il faudra veiller à ce que R.F.I., qui est en plein développement, ne se trouve pas dans une situation difficile.

Parlons maintenant des télévisions. Depuis plusieurs années, nous sommes un certain nombre à avoir quatre objectifs : garantir la liberté de communication par abolition du monopole ; assurer son indépendance à l'égard du pouvoir politique par l'autorité de régulation ; « optimiser » les structures par un équilibre entre public et privé : système d'autorisation, décret, cahier des charges, présidence commune ; tenter, enfin, de convertir l'Europe au modèle français, notamment en ce qui concerne la directive « T.V. sans frontière », les droits d'auteurs, les normes.

C'est peu de dire que cette gestion du problème n'a pas toujours permis de parvenir à un équilibre, et le déséquilibre a été lui-même largement accentué par la privatisation de T.F. 1. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Michel Pelchat. Et allez !

M. Michel Françaix. Mais n'en parlons pas, puisque nous sommes tous d'accord !

M. Michel Pelchat. Non, nous ne sommes pas d'accord !

M. Michel Françaix. A défaut de l'être sur le passé, nous le sommes sur la nécessité de réfléchir sur l'avenir, vers lequel je voudrais me tourner.

Il faut que nous trouvions une position d'équilibre durable entre, d'une part, des chaînes et des stations privées qui gagneraient de l'argent, investiraient dans la production nationale, constitueraient des opérateurs puissants à l'échelle de l'Europe et, d'autre part, un service public réconcilié avec ses finalités propres, autonome dans sa gestion, capable de trouver son âme et son public. Dans ce domaine au moins, les années 90 pourraient alors être celles de la maturité, après une décennie de transition.

Entre une vision libérale et une vision bureaucratique également discréditées, le secteur de l'audiovisuel peut-il enfin échapper à la fatalité de la décennie écoulée qui en a fait trop souvent le cobaye des idéologies du moment, pour devenir enfin un secteur « presque » comme les autres ? Presque, mais pas tout à fait. C'est le Conseil constitutionnel qui a introduit cette nuance en veillant, dans sa décision du 18 septembre 1986 sur la loi Léotard, à poser une limite à la logique concurrentielle du secteur, puisqu'il élève le pluralisme en « objectif de valeur constitutionnelle ».

Même encore fragile, le mouvement qui s'est dégagé entre 1980 et 1990 est particulièrement encourageant. Il témoigne de la construction progressive – mais la matière est toute neuve dans notre pays – d'un système juridique en voie de stabilisation qui pourra peu à peu s'emparer d'un espace trop longtemps réservé, par le passé, au bon plaisir politique.

Le chemin reste encore long pour parvenir à un équilibre tant économique qu'institutionnel, où l'esprit du marché l'emporte sur la gestion bureaucratique, mais où la logique de la régulation prenne le pas sur celle d'une réglementation trop stricte. C'est tout l'enjeu de l'évolution de la télévision en France, qui est, d'une certaine façon, la « seconde école » et même, pour beaucoup, la première, et dont l'influence culturelle et civique n'est plus à démontrer.

Enfin, mes chers collègues, La Cinq. Beaucoup de choses ont été dites. Je crois qu'il faut d'abord saluer ceux qui l'ont fait vivre depuis un certain nombre d'années, leur dire qu'ils

avaient su introduire un ton nouveau, qu'ils avaient fait preuve de dynamisme, de capacités d'innovation, qu'ils avaient fait bouger les chaînes traditionnelles et su les remettre en cause.

M. Michel Péricard. C'est bien !

M. Michel Françaix. Mon collègue Olivier Dassault le sait : au conseil général de l'Oise, il passe son temps à me dire : « C'est bien ! ».

M. Olivier Dassault. Propos qui vous honore ! *(Sourires.)*

M. Robert-André Vivien. Nous ne sommes pas en conseil général, mais à l'Assemblée nationale !

M. Michel Françaix. Vous avez bien raison, monsieur Vivien.

L'échec de La Cinq doit servir de leçon à tous les apprentis sorciers qui ont cru pouvoir dompter l'audimat à coup d'émissions racoleuses et courir après l'équilibre avec des tours de table bancals et des comptes mirifiques.

C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui devant une difficulté : que faire de ce cinquième canal ? Quel usage peut justifier la concession de ce bien public à un acteur particulier sans conférer des privilèges indus, sans aberration économique ?

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Michel Françaix. Le problème, mes chers collègues, est que les solutions les plus populaires ne sont pas, ou sont rarement, les plus conformes à l'intérêt général.

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque nous sommes là, les uns et les autres, à réfléchir à ce que pourra être cette télévision de minuit à dix-neuf heures, sachant que vous nous avez dit ce qu'elle pourrait être à partir de dix-neuf heures, permettez-moi de penser à une télévision qui serait à la fois d'information et éducative. Oui, une télévision éducative : aujourd'hui, les enfants passent 900 heures par an à l'école et à peu près autant devant le petit écran, mais, paradoxe, la part des émissions éducatives n'atteint même pas cent heures par an.

Il y a certainement moyen de tirer parti de la télévision. Pour ce faire, une politique ambitieuse de production d'émissions éducatives doit être mise en œuvre. Nous savons tous que, dans de nombreux pays européens, la production et la diffusion sur les chaînes de service public sont très supérieures à ce qu'elles sont en France.

La S.E.P.T. sur La Cinq ? Ce qu'il est convenu de nommer l'Europe de la communication, cette Europe qui n'existe pas encore, peut être une opportunité considérable, mais sous condition... et les conditions sont nombreuses. Opportunité considérable vis-à-vis de l'extérieur, dès lors qu'il s'agit de stimuler une production soumise à la concurrence américaine et japonaise, mais aussi vis-à-vis de l'intérieur, dans la mesure où il s'agit de contribuer à la construction d'une Europe culturelle dans le respect de la diversité des traditions qui la nourrissent.

Mais il ne faut pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que La S.E.P.T. sur La Cinq soit notre bonne conscience.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Michel Françaix. Il ne suffit pas de mettre en avant le principe d'une chaîne culturelle. Il faut se donner les moyens pour mener ce projet à bonne fin.

Il ne faut pas que l'engagement de l'Etat dans une nouvelle chaîne soit, d'une certaine façon, un facteur de dispersion des moyens du service public. Il faut en faire un élément de dynamisme du service public. *(« Très bien ! », sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert-André Vivien. Voilà qui est positif !

M. Louis de Broissia. M. Schreiner est passé par là !

M. Michel Françaix. Je commence à m'inquiéter, mes chers collègues. Si, pour vous, je suis positif, je vais relire mes notes, car j'ai peur de me tromper !

M. le président. Revenez à vos notes pour aborder votre conclusion, mon cher collègue ! *(Sourires.)*

M. Louis de Broissia. Laissez-le poursuivre, monsieur le président, il devient enfin lucide !

M. Robert-André Vivien. Mais il ne parle pas au nom du R.P.R., malgré les apparences !

M. Michel Françaix. Ma conclusion, monsieur le président, la voici justement.

Tous les développements précédents prouvent la nécessité d'une instance de régulation qui concilie les deux facettes de la liberté publique en cause : d'une part, la liberté de communication ; d'autre part, la liberté non plus des diffuseurs, mais des citoyens. Ce secteur, je l'ai dit, n'est pas un secteur comme les autres, mais un secteur « presque » comme les autres. Le Conseil constitutionnel a introduit cette nuance, et j'y tiens. En tout état de cause, la régulation doit prendre le pas sur la réglementation dans les années qui viennent. De cette façon-là, nous pourrons sans doute avoir des jours nouveaux.

Presse, télévision, radio : face aux problèmes de déontologie, nombre de journalistes sont bien sûr conscients et préoccupés par les phénomènes que j'ai décrits. A la télévision la mise en scène l'emporte fréquemment sur la mise en perspective, et c'est de plus en plus souvent le règne de l'information-émotion.

Mais, souvent aussi, la presse est victime d'une confusion entre l'information et la communication. N'est-il pas temps de réagir avant que l'excès de communication ne tue l'information ?

En fait, les journalistes et les entreprises de médias ne sauraient être les seuls concernés par d'éventuelles déviations. Celles-ci affectent globalement la société, c'est-à-dire le fonctionnement de la démocratie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, voilà résumé ce que je voulais vous dire. Nous sommes tous conscients que, s'il appartient aux journalistes de faire valoir leurs analyses, leurs besoins et leurs attentes, ce ne sont pas seulement les patrons, les directeurs de publications, de radios ou de chaînes de télévision qui sont concernés, et pas seulement non plus les journalistes, ce sont tous les lecteurs, tous les auditeurs et tous les téléspectateurs, c'est-à-dire tous les citoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. Je ne peux pas applaudir, mais c'était très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le secrétaire d'Etat, en vous écoutant tout à l'heure, j'ai d'abord reconnu l'universitaire et l'ancien président de Radio France, que j'avais apprécié. Le début de votre intervention était en effet plutôt mesuré, à la différence de votre prédécesseur qui versait volontiers dans l'arrogance et le sectarisme. *(Exlamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Bequet. On n'attaque pas les absents !

M. Michel Pelchat. Et puis, tout d'un coup, avec l'annonce de la préemption du cinquième réseau, le masque est tombé et j'ai retrouvé le vrai discours d'un ministre socialiste classique !

Déception donc, et bien mauvaise prestation pour un jeune secrétaire d'Etat renouant tout de suite avec l'usage des décisions autoritaires en ignorant leurs conséquences économiques. C'est un mauvais coup de plus que vous portez au secteur public de l'audiovisuel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

En effet, si la crise de l'audiovisuel public est un phénomène européen, elle revêt en France une dimension particulière, du fait notamment de sa dépendance politique ; des changements incessants tenant aux modifications de structures et à la valse des équipes, sans parler des plans de restructuration ; de l'absence de cohérence des choix des pouvoirs publics – câble, satellite, télévision payante, TVHD – de l'inadéquation des missions et des modes de financement ; du poids excessif des frais de fonctionnement par rapport aux dépenses de programme et de la sur-réglementation française, mal endémique de notre télévision.

Les deux assemblées ont relevé ces errements et ces incohérences à maintes occasions et elles ont formulé des propositions. Le C.S.A. lui-même vient de le faire à nouveau dans son dernier rapport. Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1988 n'ont malheureusement pas tenu compte de ces observations et ont continué, en proclamant leur volonté de

défendre un service public fort, à le laisser dériver par rapport à ses missions fondamentales, sans pour autant permettre au secteur commercial de parvenir à un équilibre satisfaisant, comme l'affaire de La Cinq en témoigne.

Il s'agit donc d'un problème d'ensemble qui appelle des solutions juridiques et financières cohérentes. Le nécessaire assouplissement de la réglementation, qui doit évoluer vers une régulation modulée, doit s'accompagner d'une évolution des modes de financement, et notamment du mode de financement du secteur public, condition de son renouveau et de son redressement.

Quel est le constat ? Celui d'un secteur public déstabilisé et désorienté.

La situation n'est évidemment pas la même selon que l'on aborde le secteur public télévisuel ou radiophonique, que l'on traite de la S.F.P., de l'I.N.A., de R.F.O., de R.F.I., de Radio France, de la Sept-Arte, de TV 5 ou de Canal France International. Mais on observe que le secteur public connaît, dans son ensemble, une double crise.

Une crise d'identité d'abord, évidente pour la télévision, sous-jacente pour la radio. Elle ne tient pas tant, comme certains veulent le faire croire, à la concurrence du privé qu'à la dérive consistant à vouloir imiter le privé tout en conservant le statut et les prérogatives du secteur public.

Cette crise est intimement liée aux conditions de financement du secteur public et à la course à l'audience. Radio France qui, depuis des années, est en concurrence, au moins pour France Inter, avec les radios privées, a pu affirmer de diverses façons sa différence parce qu'elle n'était pas financée par des publicités de marques. C'est pourquoi, il me paraît dangereux d'y faire appel aujourd'hui, même pour une faible part, pour « boucher un trou », malgré un avis défavorable du C.S.A. Il s'agit là, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un précédent qui peut conduire à une crise plus grave encore.

Pour la télévision, la création de Canal Plus, de La Cinq et de TV 6, puis la privatisation de T.F. 1 - qui a été un succès incontesté, en particulier en termes d'audience et de recettes - n'auraient pas dû conduire le secteur public à modifier comme il l'a fait son positionnement et à douter par conséquent de sa propre identité, si des mesures d'accompagnement avaient été prises après 1988, dans le prolongement de celles qui avaient été engagées par le gouvernement de Jacques Chirac en faveur du financement de la création et de la production et de la télévision publique.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Michel Pelchat. Car la défense et la promotion de la création et de la production françaises et européennes restent une des missions essentielles du secteur public - une de ses justifications même - avec le pluralisme de l'information et le rayonnement de la culture française.

L'accomplissement de ces missions suppose des moyens. Or, au-delà de sa crise d'identité, le secteur public connaît une crise financière qui risque de s'aggraver encore en 1992 et 1993. Son déficit en 1991 s'élève, au total, à plus d'un milliard de francs avec la S.F.P., Antenne 2, F.R. 3 et les autres organismes, T.D.F. mis à part. Je passerai sur le changement des méthodes comptables pour le calcul des amortissements, changement que la Cour des comptes elle-même a dénoncé.

Certes, des mesures ont été prises, à la S.F.P. comme dans les sociétés de programmes, sans limiter l'augmentation des dépenses, grâce à des plans de restructuration. Le déficit de la S.F.P. représente encore 40 p. 100 de son chiffre d'affaires. Le retour à l'équilibre promis par M. Bourges pour Antenne 2 et F.R. 3 risque d'être fort compromis si le Gouvernement maintient sa décision de préempter le cinquième réseau pour y installer Arte, ce qui ponctionnera certainement plusieurs centaines de millions de francs sur la redevance. On a donc tout à fait raison de s'inquiéter des perspectives 1992-1993, d'autant que certains avantages concernant la redevance ne seront pas reconductibles pour ces années-là ; je pense notamment à la manœuvre qui a consisté à en décaler d'un mois le paiement.

La crise financière que subissent l'ensemble des diffuseurs - à l'exception de Canal Plus - et, de ce fait, la production et la création, est liée à de multiples causes, parmi lesquelles l'affectation d'une partie non négligeable des recettes de publicité à la télévision publique - près de 45 p. 100 pour Antenne 2, soit 2 milliards de francs au total - et pour une faible part à Canal Plus.

Il existe des moyens pour inverser la tendance, sans augmenter pour autant la redevance, comme vous avez trop souvent accoutumé de le faire.

Je veux maintenant évoquer le problème de la centralisation à laquelle procède la présidence commune.

La logique de la réforme de 1989 conduit, sous couvert de l'harmonisation des programmes et de la complémentarité, à remettre en cause l'autonomie des deux sociétés, qu'il s'agisse d'information, de sport ou de programmes. Il ne suffit pas de rappeler que les deux chaînes gardent leur identité mais doivent être complémentaires. La logique, comme le C.S.A. l'a bien montré, pousse à la fusion. Le maintien de deux réseaux publics nationaux n'est pas une fin en soi, s'il ne permet pas de satisfaire des publics différents avec une offre diversifiée de programmes et une décentralisation des responsabilités. Or la présidence commune, tentative de recentralisation des pouvoirs, s'oppose par nature au développement de véritables télévisions régionales qui répondent pourtant aux attentes des téléspectateurs français, comme diverses études l'ont montré, et sans lesquelles la télévision française restera une télévision jacobine, à l'écart des autres télévisions européennes.

Un mot, enfin, pour noter qu'une coordination souple paraît de plus en plus nécessaire pour la diffusion internationale, secteur où l'on déplore la dispersion des actions et les doubles emplois. Mais il s'agit d'un problème plus général, l'industrie française de télévision se trouvant en position de repli et souvent trop peu exportatrice.

Alors, quelles sont les voies du redressement du secteur public ?

Le gâchis audiovisuel est manifeste dans un secteur qui avait connu un taux de croissance annuel à deux chiffres pendant plusieurs années.

Pour le secteur public, après les erreurs de Mme Tasca et l'inertie de M. Kiejman, je crois qu'il est urgent d'opérer de nécessaires changements. Mais aurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et le temps et la volonté de le faire, en tout cas d'indiquer la voie qui doit être suivie ? Permettez-moi d'en douter, surtout après les propos que vous avez tenus au de La Cinq.

L'opposition a déjà fait connaître ses idées en la matière et aura encore l'occasion de les préciser lors de ses prochains états généraux qui seront consacrés à la communication et que nous tiendrons au mois de juin. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Français. Ça va pas être triste !

M. Michel Pelchat. Pour ma part, j'ai, à l'occasion de précédents rapports, présenté des propositions, notamment en ce qui concerne la redevance, la réglementation et la TVHD. J'aurais donc souhaité que ce débat ne soit pas pour le Gouvernement une simple formalité, mais au contraire l'occasion d'une véritable mise à plat des problèmes, le début d'un vrai dialogue constructif. J'espère, en tout cas, qu'il vous permettra de préciser vos intentions et celles du Gouvernement sur plusieurs points.

Premièrement, le financement du secteur public, tant en ce qui concerne la radio que la télévision et la diffusion régionale, nationale ou internationale. Deux aspects me paraissent devoir faire l'objet d'une attention particulière : celui du remboursement des exonérations de la redevance, qui représentent un manque à gagner de 2,5 milliards de francs...

M. Michel Péricard. Eh oui !

M. Michel Pelchat. ... celui du mode de recouvrement de la redevance, thème que j'ai plusieurs fois abordé en analysant les différentes solutions et sur lequel l'Assemblée, je le pense, aimerait vous entendre.

Deuxième point : la décentralisation régionale. A la suite de la loi de 1982, diverses tentatives de régionalisation de F.R. 3 avaient avorté. Le gouvernement de Jacques Chirac n'a pas eu le temps, malheureusement, d'entreprendre cette réforme.

M. Alain Bonnet. En deux ans ?

M. Michel Pelchat. L'opposition présentera un projet de régionalisation de F.R. 3 visant à combler les carences de la télévision publique...

M. Jean-Pierre Bequet. Un projet de privatisation !

M. Michel Pelchat. ... et à offrir aux Français de véritables télévisions régionales et de proximité, pouvant faire appel à des capitaux publics et privés, *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* sans exclure aucune catégorie de partenaires et avec un maximum de souplesse.

M. Michel Françaix. Le masque tombe !

M. Michel Pelchat. Moi, je n'ai pas de masque, j'annonce très clairement mes intentions ! *(Protestations sur les mêmes bancs.)* Je suis effectivement pour des télévisions régionales décentralisées, avec des participations de capitaux multiples, ne vous en déplaise !

M. Michel Françaix. M. Péricard n'est pas d'accord !

M. Michel Pelchat. Le troisième point sur lequel j'attends des précisions du Gouvernement concerne l'avenir de cette fameuse chaîne Arte et sa diffusion sur un réseau hertzien en France, maintenant décidée par le Gouvernement, avec les conséquences dangereuses que cette décision aura sur l'équilibre financier du secteur public, mais aussi sur le pluralisme de l'information.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais relevé dans le journal de La Cinq une déclaration de votre part qui m'avait vraiment satisfait et qui me laissait espérer que le débat que nous allions avoir aujourd'hui porterait justement sur la réattribution de ce réseau. Malheureusement, nous avons eu droit à l'annonce d'une décision préalable à ce débat que nous demandions depuis le mois de décembre et qui se trouve ainsi privé de toute portée.

Vous comprendrez que cette question nous préoccupe particulièrement, non seulement en fonction de l'extraordinaire mouvement d'opinion qui s'est manifesté en faveur de La Cinq et en raison des inquiétudes des collectivités locales – je vous rappelle, au cas où vous l'auriez oublié, qu'elles ont financé en grande partie l'extension de son réseau – mais aussi parce que la solution retenue engage l'avenir de la télévision en France. Nous aurions souhaité qu'elle soit plus mûrement réfléchie et débattue comme il convient avec la représentation nationale. Cela n'a pas été le cas, c'est le moins qu'on puisse dire.

Sachez qu'à l'occasion des états généraux du mois de juin, nous formulerons nos propositions pour l'avenir du cinquième réseau. Elles seront, j'en suis sûr, très différentes des vôtres, plus conformes également au réalisme économique que vous avez, une fois encore, oublié de prendre en compte.

C'est pourquoi, je voudrais, en conclusion, appeler votre attention sur les dangers d'une politique d'extension du secteur public, alors que celui-ci connaît déjà une crise d'identité et de financement. La politique de fuite en avant, la politique de Gribouille, qui consiste à ne pas avoir les moyens de ses ambitions et à multiplier les erreurs plutôt que de se consacrer à des objectifs précis, ne peut plus durer.

Les faits sont têtus, y compris dans l'audiovisuel. L'équilibre entre le secteur public et le secteur commercial fera l'objet, de notre part, d'une vigilante attention et d'un programme d'ensemble cohérent.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, pour les quelques mois qui vous restent, renoncez à engager la télévision publique dans de nouvelles impasses, renoncez à la préemption du cinquième réseau et lancez un appel d'offres pour une nouvelle chaîne généraliste, après avoir assoupli les règles administratives qui interdisent aujourd'hui une réussite commerciale sur ce cinquième réseau. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République).*

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous en conviendrez avec moi, c'est une étrange façon d'ouvrir un dialogue avec le Parlement que de commencer par asséner avant toute discussion, une décision arbitraire et autoritaire.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Loncle. Il a privilégié le Parlement !

M. Jacques Baumel. En prenant une telle responsabilité, vous signez d'une façon péremptoire l'opération qui a consisté à programmer la mort d'une chaîne de télévision.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Françaix. Mais non ! Radoteur !

M. Jacques Baumel. Je crains, en outre, que vous n'en ayez pas parfaitement mesuré les conséquences et d'abord sur le plan financier. On l'a dit à plusieurs reprises cet après-midi, je n'y insisterai pas. Mais il est évident qu'une telle décision représentera pour les pouvoirs publics, en tout cas pour l'autorité du secteur public, un investissement considérable que l'on estime à 1,5 milliard ou à 2 milliards. Il faudra bien trouver cette somme soit en augmentant la redevance, soit en la prélevant sur les possibilités financières de A.2 ou de FR.3.

C'est une étrange façon de faire participer les collectivités locales, qui ont été pour beaucoup dans le développement des réseaux d'émetteurs et de réémetteurs, que de les mettre devant le fait accompli. Je rappelle que sur 900 réémetteurs, 600 ont été payés par les collectivités locales. N'oubliez pas que si, chasseur, vous tenez le fusil, ce sont les collectivités locales qui ont les cartouches ! A ce titre, elles auraient pu au moins être consultées !

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Baumel. Enfin, c'est une bien étrange façon de parler de pluralisme : la conséquence de cette décision, à plusieurs titres assez particulière, va réduire, une fois de plus, le champ de l'information télévisée – puisque, dans les meilleures conditions, cette bizarre chaîne franco-allemande, ne diffusera que quelques minutes d'informations.

M. Michel Françaix. Européennes.

M. Jacques Baumel. L'Europe. Il faudrait d'abord essayer de mieux suivre, cher collègue, les directives européennes, notamment en matière de télévision sans frontière !

Je siège au Conseil de l'Europe.

M. Michel Françaix. Enfin, à droite un Européen !

M. Jacques Baumel. Je m'occupe particulièrement d'un groupe de travail sur la réglementation européenne de l'audiovisuel.

Vous devriez consulter, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, les documents parus, examiner les textes adoptés afin d'établir une liaison avec ce que vous prévoyez dans l'Hexagone.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Baumel. Je voudrais surtout, puisque mon temps est limité, développer les éléments qui me paraissent absolument indispensables dans une politique d'avenir de la télévision.

Je constate tout d'abord que, malgré la décentralisation, le seul secteur de la vie publique en France à n'avoir pas été décentralisé d'une façon réelle est l'audiovisuel, qui reste extraordinairement centralisé. La véritable télévision régionale, celle qui répondrait aux attentes exprimées par les Français lors d'enquêtes récentes ainsi qu'aux exigences d'une effective décentralisation n'est pas encore une réalité.

M. Michel Françaix. Je rêve !

M. Jacques Baumel. F.R. 3 que l'on n'a pas réussi à utiliser depuis des années comme la « chaîne des régions » est au centre de cette problématique. Pourtant, cette société de télévision française présente un certain nombre de caractéristiques que je vais me permettre de vous rappeler.

C'est là chaîne qui a le coût le plus élevé rapporté à l'audience : 4 milliards de francs en 1992 pour 12 p. 100 de parts de marché, soit le point d'audience à 340 millions de francs, deux fois et demie celui de TF 1, 1,8 fois celui d'Antenne 2 ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. C'est une station régionale !

M. Michel Françaix. Comparer n'importe quoi, ce n'est pas sérieux !

M. Jacques Baumel. Je sais que ces chiffres vous dérangent, mais je suis obligé de vous les citer !

M. Michel Françaix. Ils ne nous dérangent pas du tout ! Ce sont des comptes d'apothicaires !

M. Robert-André Vivien. Ces chiffres sont irréfutables !

M. Michel Françaix. Inintéressants surtout !

M. Jacques Baumel. Le volume des programmes diffusés est le plus faible de toutes les chaînes, malgré une augmentation récente de l'occupation de l'antenne.

L'image de cette chaîne est la plus brouillée car elle est le fruit de missions successives et souvent contradictoires : elle a été une sorte de fourre-tout de programmes publics, tour à tour chaîne du cinéma, chaîne des régions, chaîne de la culture, chaîne des enfants.

Elle présente l'effectif le plus élevé et la productivité la plus faible des télévisions françaises : 3350 personnes sont employées à F.R. 3 et leur nombre s'accroît d'année en année. A titre d'exemple, pour la seule année 1991 le nombre des pigistes a été augmenté de 14 p. 100, celui des occasionnels de 32 p. 100. Le ratio entre les dépenses de personnels et le chiffre d'affaires atteint 35 p. 100, alors qu'il n'est que de 22 p. 100 à Antenne 2. Le rapport entre le nombre d'heures diffusées et les effectifs s'établit à quatorze heures trente par emploi au niveau national et à deux heures au niveau régional.

Pourtant, F.R. 3 a bénéficié depuis cinq ans d'un engagement continu de moyens importants : son budget a augmenté de 55 p. 100 depuis 1987, soit en moyenne de 11 p. 100 par an.

Il est évident que F.R. 3 pâtit, comme Antenne 2, de l'absence de choix clairs et de missions précises, malgré la volonté affichée de développer la télévision de proximité, le programme national continue d'être privilégié. L'articulation avec Antenne 2 se limite à des regroupements de services ou à quelques opérations en commun mais ne comporte aucun plan global en matière de diversification de programmes.

Le projet que nous essayons de présenter doit tendre à combler ces carences et à offrir aux Français, d'un côté, une chaîne nationale de service public au programme nettement identifiable par rapport aux chaînes commerciales, de l'autre, une véritable télévision régionale et de proximité.

Je rappellerai d'ailleurs que la France est à peu près le seul pays d'Europe qui n'ait pas développé sur le plan des régions des télévisions de grande importance. Allons en Allemagne, en Italie, ou en Angleterre, nous y verrons ce qu'est une véritable décentralisation de la télévision !

M. Michel Françaix. Privatisons, alors ?

M. Jacques Baumel. Il convient de dédier le réseau de TV 3 à la télévision régionale et de proximité car c'est le seul disponible à cet effet.

La maîtrise de l'antenne doit, à nos yeux, être confiée à un opérateur unique responsable de la totalité du programme. Pour cela doivent être créées des sociétés régionales de télévision faisant appel à toutes les possibilités d'une région sur le plan des instances, des responsabilités économiques, sociales, politiques, régionales.

La participation majoritaire des collectivités locales, au premier rang desquelles se trouvent les régions mais éventuellement également les départements ou les communes, nous paraît indispensable pour garantir le caractère de service public local de la télévision de proximité, la justification d'un financement provenant en grande partie de fonds publics et l'engagement effectif de la réforme qui, dans certaines régions au moins, paraît peu réalisable si les collectivités locales ne s'y impliquent pas les premières et ne sont pas susceptibles d'entraîner à leur suite des capitaux privés.

Afin d'assurer un programme suffisant, nous préconisons que les sociétés régionales de télévision, plutôt que de partager leurs fréquences ou de s'affilier à un réseau national, soient encouragées, selon des modalités que nous esquissons, à mettre en œuvre une coopération sous forme de syndicalisation. Celle-ci pourrait remplir trois missions principales : centrale d'achat, régie publicitaire, assistance et conseil technique.

Bien entendu, afin de faciliter le démarrage de ces futures télévisions réellement régionales, il paraît indispensable de les faire bénéficier d'un cadre législatif et réglementaire favorable qui, notamment, réduise au minimum les contraintes en matière de programmes, assouplisse certaines règles de programmation des films, se limite, pour l'essentiel, à fixer, sous des formes à déterminer, le minimum d'information et les programmes régionaux et locaux.

La sauvegarde du pluralisme et de l'équilibre de l'information implique naturellement que ces télévisions régionales soient soumises à des garde-fous évitant les dérapages.

Sur le plan strictement juridique, l'observation des antennes par le C.S.A. et la possibilité pour lui d'adresser des remontrances publiques, voire de se prononcer pour des suspensions d'émission, nous paraissent d'une nature dissuasive non négligeable.

Ainsi, pourrait-être utilement complétée la politique d'information audiovisuelle française et poursuivi l'objectif, qui nous paraît important, de faire participer l'ensemble des téléspectateurs à une politique de programmation et d'information régionale autant que nationale.

Dans les différentes réformes que nous pourrions envisager, il serait souhaitable de maintenir un véritable équilibre entre le secteur public et le secteur privé et d'alléger les contraintes des chaînes privées, c'est-à-dire d'éviter de réglementer d'une façon excessive afin de permettre une action beaucoup plus indépendante.

Je rappelle à ce propos que la France est le pays d'Europe qui a adopté le plus de réglementations en matière audiovisuelle.

Un autre problème a été abordé à plusieurs reprises : il concerne la protection de la création française par des quotas. Les quotas de diffusion ayant montré leur nocivité, il convient maintenant de passer aux quotas de production qui sont seuls susceptibles de résoudre les véritables problèmes. Il en existe déjà : il faut les généraliser, les adapter et les substituer de plus en plus aux quotas de diffusion.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne peux guère parler du câble. Mais d'autres orateurs ont traité ce sujet.

Je dirai seulement qu'il est nécessaire que notre pays encourage une complémentarité entre le câble et le satellite. Or, je ne pense pas que la décision que vous avez annoncée cet après-midi, monsieur le secrétaire d'Etat, aille dans ce sens.

Par ailleurs, je demande que soit développée une certaine éthique de la télévision. Je crois que c'est un point sur lequel tout le monde s'accordera. Il importe, en effet, de faire respecter l'article 1 de la loi de 1986, qui pose le principe du respect de la dignité de la personne humaine, afin de limiter de toutes les façons possible, mais bien entendu légales, voire parfois interdire la multiplication de ces nouvelles émissions venues de l'étranger que sont les *reality shows*. Dans de nombreux cas, de telles émissions, qui vont toujours plus loin dans l'escalade, constituent des atteintes à la dignité humaine. Il ne faut pas laisser la télévision française être envahie par ce genre de programmes.

Enfin, en dehors des télévisions régionales, nous devons être attentifs aux télévisions de proximité. On n'en a pas beaucoup parlé. Et pourtant il existe déjà dans nos régions un certain nombre de petites télévisions qui constituent un élément important en matière d'informations locales et de présentation des réalités culturelles, touristiques ou économiques de certains pays.

Ces stations ont beaucoup de courage ; il conviendrait de les aider dans leurs perspectives de développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout le monde a souhaité un débat sur la situation de l'audiovisuel.

M. Michel Pelchat. Oui !

M. Jean-Pierre Bequet. On nous pressait même, il y a quelques semaines de l'engager incessamment. *(« Oui !, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Hier, certains disaient que l'organiser aujourd'hui était un peu rapide. Bref ce débat a lieu et c'est l'essentiel.

Il est bon, c'est vrai, de dresser périodiquement l'état des lieux et de dégager des perspectives. Si on veut être honnête et objectif, il faut resituer l'ensemble du paysage audiovisuel et de la presse écrite. En dix ans, y a-t-il eu concentration ou augmentation du nombre de chaînes de télévision, du nombre de radios, du nombre de journaux ?

Pour la télévision, c'est clair, c'est la gauche qui a permis l'existence de chaînes privées, La Cinq, M. 6 et Canal Plus. Pour les radios, c'est encore plus clair, on est passé du monopole, que seuls les trois stations périphériques pouvaient enfreindre, à la liberté des ondes sur la bande FM avec 1 500 ou 1 600 radios locales.

Dans la presse écrite, en revanche, la situation ne s'est pas améliorée et la concentration s'est accélérée. Aujourd'hui dans de très nombreux départements, il n'y a plus qu'un seul journal appartenant très souvent au même groupe, seuls onze départements comptent plus d'un journal local aujourd'hui.

En ce qui concerne le secteur de la télévision, il est clair et évident que c'est la loi de 1986 qui a destabilisé et déséquilibré durablement le paysage audiovisuel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez annoncé cet après-midi les décisions du Gouvernement concernant le réseau de La Cinq. Plusieurs collègues se sont exprimés avant moi, indiquant les garanties que nous souhaitons pour cette chaîne franco-allemande.

M. le Premier ministre a déclaré l'autre jour : qu'il fallait faire l'Europe, sans défaire la France.

M. Alain Bonnet. Il avait raison !

M. Jean-Pierre Bèquet. J'ai envie de vous dire aujourd'hui que nous accepterions de faire la S.E.P.T., mais sans défaire la Trois. *(Sourires.)*

M. Alain Bonnet et M. François Loncle. Voilà !

M. Jean-Pierre Bequet. Cette chaîne occupera le réseau de dix-neuf à vingt-trois ou vingt-quatre heures, si j'ai bien compris. Que se passera-t-il le reste de la journée ? Il faut que nous réfléchissions ensemble et que nous fassions preuve d'imagination. Nous avons aujourd'hui de formidables besoins de formation et d'apprentissage des langues en ce domaine, la demande sociale est bien réelle.

Des propositions existent déjà. Je citerai – une fois n'est pas coutume – par exemple le projet de M. Gattaz qui pourrait être une piste à suivre. Il y a là matière à réflexion. Peut-être nous ferez-vous part tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'état d'avancement de la vôtre ? Bien entendu, il appartiendra au C.S.A. de faire le tri entre les différents projets.

Au-delà, il nous faut retrouver les moyens d'un équilibre entre un service public fort et des chaînes privées diverses et attractives.

Tel est le cas dans le secteur des radios. Dès 1981, la bande FM s'est ouverte aux radios locales : d'abord associatives, ensuite commerciales, un équilibre s'est progressivement institué.

Il existe un service public fort et très diversifié : Radio France avec une station généraliste, France Inter ; une station d'information, France Info ; une station culturelle, France Culture ; deux stations musicales, France Musique et FIP ; une station thématique, Radio Bleue et quarante-sept radios locales, qui font un véritable travail local d'information, de création et d'animation.

Ce service public remplit ses missions et s'efforce progressivement de les adapter, de les améliorer, comme le prévoit le contrat d'objectifs conclu entre la direction et les personnels sous l'égide du ministère de la communication.

Avec un personnel dévoué à la cause du service public, Radio France s'est efforcée de remplir toutes ses missions avec une grande rigueur de gestion. Tout le monde lui rend hommage. Mais les moyens qui lui sont accordés sont parfois un peu mesurés.

Le Gouvernement a reconnu le probléme. Il avait même envisagé d'approuver un décret élargissant la publicité commerciale. Chacun peut comprendre, ici, que ce n'est peut-être pas la meilleure solution, car le risque d'extension dans l'avenir existe. Cependant, cela signifie qu'il faut trouver quelques moyens supplémentaires d'atteindre l'équilibre sans qu'aucune des missions ne soit touchée.

Les solutions peuvent se trouver, en 1992, dans l'excédent de redevance perçu. Pour 1993 et les années qui suivront, deux voies sont envisageables : le remboursement total des exonérations de la redevance et un léger réajustement de son niveau, car la redevance française – cela a déjà été rappelé – est la plus faible d'Europe.

Il faut continuer de trouver des perspectives de développement. Elles existent.

Il y a d'abord la poursuite de l'extension de la diffusion de France Info sur tout le territoire.

Il y a aussi la nécessité de poursuivre un développement des radios locales de service public. Ces dernières, profondément enracinées dans les départements, jouent un rôle particulièrement positif. Elles sont le relais de la vie locale et ont un impact sur la vie économique, culturelle, sportive et associative. On ne peut donc considérer que leur nombre est définitivement fixé. L'exemple récent de Radio France-Savoie, au moment des jeux Olympiques, est là pour nous le rappeler.

Enfin il est nécessaire que, dans chaque région, les C.T.R. prévoient bien un nombre suffisant de fréquences pour le service public. Ce raisonnement s'applique d'ailleurs de la même façon à l'outre-mer avec R.F.O.

A côté de ce service public que nous voulons fort, doivent coexister des radios privées périphériques ou des réseaux et des radios associatives. La répartition de la bande F.M. aboutit aujourd'hui à un équilibre à peu près satisfaisant, mais les risques de concentration existent toujours.

Je tiens ici à rendre hommage à l'action du C.S.A., instance qu'il faut désormais considérer comme permanente. Il a su progressivement établir des plans de fréquence et assurer une qualité d'écoute qui s'est améliorée très sensiblement. Il reste encore quelques efforts à accomplir, mais la mise en place des C.T.R. dont les moyens pourraient être encore renforcés devrait permettre d'arriver avant la fin de l'année 1992 à une solution satisfaisante pour tous.

La tâche du C.S.A doit être aussi de s'opposer aux concentrations et de veiller au nécessaire pluralisme. Pour ma part, je lui fais pleine confiance.

La troisième catégorie de radios est constituée par les radios associatives. Il en demeure 400 à 500 qui, pour l'essentiel, assurent, avec des moyens souvent très limités, des missions locales d'information, d'animation et d'identité locale très intéressantes. Ces radios ont besoin d'être rassurées sur la pérennité des moyens que l'Etat leur accorde.

Le fonds de soutien doit être garanti – peut-être aurons-nous d'autres moyens à trouver. En effet certaines radios, dans les banlieues, dans les quartiers sensibles, jouent un vrai rôle d'identité sociale, d'insertion et elles permettent l'expression de tous ceux qui n'ont pas toujours la possibilité d'être entendus.

Le député de la banlieue nord de Paris, que je suis, est très attentif à cette dimension, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ajoute que c'est aussi un élément de la démocratie locale, lorsque les habitants d'un département n'ont plus qu'un seul journal, appartenant à Hersant, ou ne reçoivent qu'un seul journal gratuit !

Pour ces radios locales, créatrices d'emplois, attractives pour les jeunes, je veux également évoquer la nécessité d'assurer une véritable formation des animateurs et des journalistes. Cette dimension est essentielle, car radio locale et qualité doivent de plus en plus aller de pair.

Mes chers collègues, il y a six mois nous fêtions les dix ans de la bande F.M., dix ans d'une liberté nouvelle encore fragile et qu'il faut conforter. Tout de même, il s'agit d'un pas en avant dont nous pouvons être fiers !

Dix ans de pluralisme, cela valait bien d'être mis en valeur dans ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est avec la plus grande modestie, la circonspection la plus absolue et un sens aigu de la relativité des choses qu'il nous faut aborder ce soir les questions de l'audiovisuel. Depuis toujours, en effet, nous légiférons ; après nous, on décrète : mais nous ne sommes pas encore parvenus à des solutions satisfaisantes.

La preuve du *pudding*, dit-on, est qu'on le mange. Mais personne n'a l'air d'avoir encore trouvé la recette. Pourtant que de bonnes volontés se sont manifestées ! Que de bonnes fées se sont penchées sur ce berceau.

Alors que voulons-nous ? Que le bonheur des téléspectateurs, bien sûr, que la prospérité des professions, l'élévation du niveau, la diffusion de la culture, la promotion des techniques de pointe.

Certes, les avis divergent souvent sur les moyens d'aboutir, mais je serais étonné que vous ne vous reconnaissiez pas, mes chers collègues, sur tous les bancs de cette assemblée, dans ce catalogue d'intentions.

Le problème est que cela ne marche pas toujours – ou pas très bien. On le sait depuis longtemps, on le sent depuis toujours. On gère trop au petit bonheur la chance.

Heureusement, la réalité est là pour donner parfois des leçons. La dernière a été cruelle. En effet, pour la première fois au monde, une chaîne nationale s'est effondrée, a disparu. La Cinq a implosé.

M. Louis de Broissia. Eh oui !

M. Olivier Dassault. Je ne sais pas si tout le monde se rend compte de la portée de l'événement. On ne fait plus l'histoire avec des batailles et cet événement restera des siècles durant, dans les livres, comme un cas d'espèce, comme un cas d'école. On se demandera peut-être même qui donc était le président en ce temps-là. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis de Broissia. C'est vrai ! Qui est le Président ?

M. Michel Françaix. Il parle du président de La Cinq ! *(Sourires.)*

M. Olivier Dassault. J'ai parlé de modestie dans l'abord des circonstances. Peut-être faudrait-il carrément faire preuve d'humilité ?

Mais non, on se défile, on réglemente encore, on peaufine des textes, on définit des créneaux horaires, des ratios ridicules. On veut arrêter l'éruption avec des cailloux jetés dans la gueule du volcan.

Certes le droit de l'Etat est indiscutable.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Olivier Dassault. L'air hertzien est son territoire, parce qu'il est limité. Il en est ainsi partout dans le monde. L'exploitation ne peut donc procéder que d'une autorisation. Toutefois, il ne suffit pas d'être inscrit au cadastre pour trouver du pétrole sous son champ. On a bien l'impression que ceux qui ont, pour un temps, la responsabilité de l'Etat, se sont fait une spécialité de forer des puits secs.

Il serait bon que les responsables – mais non coupables, bien sûr ! – aient un peu de honte. Sans doute est-ce trop demander ? Au contraire, il semble qu'ils cherchent des paravents, qu'ils préparent des masques. On peut penser qu'ils vont faire une mauvaise action. Elle est tombée. La voici.

J'avais, ici même, demandé au ministre de la culture, qui se trouve depuis paré de nouveaux attributs, d'assumer la promotion de La S.E.P.T., parce que c'était une juste cause.

Il existe des moyens pour ce faire et ceux qui ont été choisis ne sont pas mauvais. Maintenant, cependant, on devine la fuite en avant.

Au nom de la culture, on substituerait à La Cinq, chaîne populaire avec ses qualités et ses défauts, un salmigondis branché. Ce n'est pas rendre service à la culture ; c'est la tuer, c'est vouloir faire la preuve par l'échec. Il ne faut pas agir ainsi. Laissons plutôt l'enfant grandir à son rythme, sans le farcir d'hormones de croissance. Bref, n'allez pas nous dire ensuite que les Français ne veulent pas de la culture. Ils en veulent, mais la leur n'est peut-être pas la vôtre.

On choisit donc une chaîne franco-allemande. Je voudrais bien comprendre ce que cela signifie. Si l'on nous proposait une chaîne "franglaise", ce qui ne serait d'ailleurs pas très différent, par essence, ce serait la révolte. En l'occurrence on espère que cela va passer. Que l'on m'explique la différence ! En effet, la télévision, c'est non seulement les images, mais aussi la langue, la civilisation, les réflexes quotidiens. Ne gâchez pas non plus, monsieur le secrétaire d'Etat, les chances de l'Europe en allant trop vite.

Il ne suffit pas de critiquer. Vous avez bien mérité quelques mots durs, mais il faut aussi proposer.

M. Michel Françaix. Voilà qui va être plus difficile !

M. Olivier Dassault. Puisque l'écran n'accepte pas un cadre rigide, je ne vois qu'une solution : remplacer la réglementation par la régulation.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Olivier Dassault. Je suis certain que mon collègue M. Françaix, de l'Oise, est à l'unisson avec moi sur ce sujet.

M. Michel Françaix. Mais oui !

M. Olivier Dassault. Attention, ouvrir et libérer ne signifie pas que tout est permis, mais que tout est possible !

Plutôt que de précéder, je vous propose d'accompagner l'évolution du génie propre de la télévision. Le droit d'exploitation conféré donne une responsabilité majeure à ceux qui le détiennent. Ils le savent et s'il est dans la nature humaine de ruser pour son avantage, l'intelligence de l'avenir peut être au rendez-vous.

M. Michel Françaix. C'est joli !

M. Georges Hage. Quelles métaphores !

M. Olivier Dassault. On a l'impression que l'autorité confuse de l'Etat et des organismes qu'il a mis en place – qui oserait prétendre à présent qu'ils valent mieux que les précédents ? – jouent, excusez l'expression, au morpion avec les opérateurs, c'est-à-dire à qui mettra une croix, vite fait, à la place du rond de l'autre !

Et si l'on essayait de faire dans la durée en agissant en sorte que les professionnels sachent que la demande raisonnable de la puissance publique a une valeur permanente et que l'autorité de tutelle comprenne qu'elle ne trouvera pas, dans le futur, des alouettes éblouies par le miroir cathodique pour financer à fonds perdus ?

M. Georges Hage. De mieux en mieux !

M. Michel Françaix. Doucement !

M. Jean-Pierre Bequet. C'est du Sulitzer !

M. Olivier Dassault. Bref, si l'on essayait de définir le possible, sans s'encombrer de pourcentages arbitraires, si l'on tentait de mettre les choses à plat ? Il y a les moyens de savoir comment les uns peuvent vivre honorablement de leur métier. Il suffit que les doctrinaires consentent à sortir de leur « y a qu'à ».

Soyons concrets.

M. Michel Françaix. Il serait temps !

M. Olivier Dassault. La notion de quotas de diffusion est absurde. Je l'ai déclaré plusieurs fois dans cette enceinte et je le répète ce soir. Elle est absurde, car elle aboutit à l'effet inverse de celui qui est recherché, c'est-à-dire à la réalisation de produits de bas de gamme, donc inexportables, comme l'a souligné mon collègue Michel Pelchat.

Il faut remplacer cette notion par celle des quotas de production, conformes aux modèles européens, lesquels protégeront beaucoup mieux la création française, et laisser les professionnels décider du choix des programmes sur lesquels portera cet investissement ou ce réinvestissement. En un mot, il ne faut plus produire pour se conformer aux décrets, mais pour satisfaire le public, c'est-à-dire le téléspectateur.

Si j'osais un portrait-robot je dirais que le téléspectateur est un homme qui paie ses impôts, qui élève ses enfants, qui prend les armes, éventuellement, pour défendre son pays. Il est le Français de toujours. On le lui accorde, on le respecte et on sollicite même – n'est-ce pas mes chers collègues ? – ses suffrages à l'occasion. Mais dès qu'il tourne le bouton, on le traite en mineur irresponsable, on le met en curatelle.

M. Louis de Broissia. Exactement !

M. Olivier Dassault. Il y a toujours quelqu'un pour lui dire qu'il sait mieux que lui-même ce qu'il lui faut ! Ne trouvez-vous pas cela ahurissant ? De quel droit se comporte-t-on ainsi ? Serait-ce sous le prétexte qu'il irait au plus facile, qu'il serait incapable de juger, qu'il subirait la loi du nombre ? Je ne suis pas d'accord !

M. Michel Françaix. Ce n'est pas grave !

M. Olivier Dassault. Certes, dans le système tel qu'il est, les opérateurs n'ont d'autre choix que celui de diffuser des produits d'importation vulgaires, mais ce n'est pas par volonté de rabaisser leur public. Le merveilleux loisir qu'est la télévision, l'instrument de connaissance qu'elle représente méritent un financement adéquat : par la publicité, pour les chaînes privées, par la redevance pour les chaînes publiques.

M. Robert André-Vivien. Très bien !

M. Olivier Dassault. N'est-ce pas vous, mon cher collègue Robert André-Vivien qui l'avez affirmé, il y a déjà plusieurs années ?

S'il le faut, puisque l'immense majorité des Français a la télévision, pourquoi ne pas décider une fiscalisation des coûts ? On peut, en effet, estimer que le résultat combiné des exonérations de la redevance et de la fraude entraîne un manque à gagner de 3,5 milliards de francs pour le secteur public audiovisuel. Si l'on ajoute à ce chiffre le coût du ser-

www.luratech.com

vice de la redevance, qui atteint près de 600 millions, cela représente plus de 4 milliards de francs. Avec une telle somme ne pourrait-on pas faire bien des choses ?

Il convient également de vaincre l'esprit de tutelle. L'Etat prend un malin plaisir à avoir toujours le pied sur le tuyau d'oxygène. Saura-t-il accepter que la télévision quitte, quelque peu sa dépendance ? Pourquoi ne pas essayer ?

De surcroît, nous avons déjà apporté la preuve que l'amour de l'art et la comptabilité publique peuvent faire bon ménage. Je pense à l'aide au cinéma. Le système marche très bien et il a abouti au splendide résultat que le cinéma français est bien vivant.

M. Michel Françaix. Il n'y en a pas beaucoup en Europe.

M. Olivier Dassault. Dans une conjoncture difficile, il reste l'un des meilleurs au monde.

M. Michel Françaix. Vive le ministre de la culture !

M. Louis de Broissia. Oui, vive Malraux, n'ayez pas la mémoire courte !

M. Olivier Dassault. Alors réfléchissons, mes chers collègues, pour les productions télévisées, à des mesures incitatives et encourageantes plutôt qu'à de nouvelles contraintes et à des surréglementations. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

En tout cas une chose est sûre : nous ne pouvons pas continuer avec la présente structure constituée d'une chaîne dominante qui a toutes ses qualités, la Une, d'une chaîne hors du champ commun, Canal Plus, de la périphérie des débrouillards, déficitaires structurellement, et d'un service public boiteux dont l'état-major prend des allures d'armée mexicaine. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Françaix. Tout va bien, sauf le service public ? Il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé à La Cinq !

M. Olivier Dassault. D'une présidence commune on est passé à une seule direction d'antenne, une seule direction de l'information, une seule direction des sports, une seule direction des émissions pour la jeunesse, mais toutes ont été regroupées, comme par hasard, dans les bureaux d'Antenne 2 qui se taille la part du lion.

M. Michel Françaix. Ce n'est pas sérieux !

M. Olivier Dassault. Il faut, en outre, souligner que les frais de direction ont été multipliés par quatre depuis 1989.

Pour terminer je traiterai rapidement du câble.

Nous ne pouvons arrêter le développement d'un câble dans lequel les sommes investies sont énormes et qui obtiendra un jour la faveur du public, car la qualité finit toujours par s'imposer. La qualité des programmes n'a d'ailleurs d'égale que la simplicité d'utilisation, et ce n'est pas mon collègue Michel Péricard qui me contredira sur ce sujet.

M. Michel Péricard. Sûrement pas !

M. Olivier Dassault. En revanche, nous ne pouvons continuer avec des satellites muets par destination, avec des normes sans projet sérieux. Au niveau européen, nous devons accomplir un effort de remise en cause, cibler, savoir où nous allons. Cela n'est pas facile, mais pourquoi ne pas commencer tout de suite ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Georges Hage. Dites donc messieurs de la droite, un orateur fleuri vous est né ce soir ! *(Sourires.)*

M. Louis de Broissia. C'est un très beau compliment !

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Dans ce débat auquel vous avez, d'entrée de jeu, monsieur le secrétaire d'Etat, par votre analyse et vos propositions, donné la tonalité qui convenait, suivi en cela par la plupart de nos collègues, je me bornerai à formuler quelques remarques sur des aspects différents de notre conception de l'audiovisuel.

La première, l'actualité le commande, porte sur le choix du Gouvernement, faisant valoir son droit de préemption pour le réseau de La Cinq. Ainsi que l'ont souligné mes collègues du groupe socialiste, il s'agit d'une bonne initiative.

M. Bernard Pons. Pas tous !

M. Louis de Broissia. Il n'a pas bien écouté !

M. Michel Péricard. M. Schreiner n'a pas dit cela sur F.R. 3 !

M. François Loncle. Ce choix est une bonne initiative.

Les exigences que vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous serons en mesure de traduire par des actes gouvernementaux ou parlementaires sont les conditions de la réussite du projet Arte sur La Cinq, qu'il s'agisse des exigences en matière de financement du secteur public, des exigences de qualité des programmes – ni élitisme ni démagogie – ou des exigences du pluralisme en assurant un espace suffisant pour l'information.

Ma deuxième remarque fait suite au débat de cet après-midi et tend à souligner le mérite qui revient à l'opposition d'avoir annoncé la couleur à propos de F.R. 3.

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. François Loncle. Il est maintenant clair que si, par malheur, le R.P.R. revenait au pouvoir...

M. Michel Françaix. C'est inimaginable !

M. Jean-Pierre Becquet. C'est l'heure de la fiction ?

M. Alain Bonnet. Il veut nous faire peur !

M. Louis de Broissia. Ce « malheur » est programmé !

M. Michel Péricard. Le seul malheur serait que les socialistes soient réélus !

M. François Loncle. ... F.R. 3 serait bradée, privatisée. Nous reviendrions, selon un processus qui semble d'ores et déjà programmé, à un système contre lequel je vous mets en garde, mes chers collègues. Il y aurait en effet une dérive qui, compte tenu du mode de financement envisagé pour F.R. 3, nous ramènerait au temps heureusement lointain où les stations régionales de l'ex-O.R.T.F. étaient, hélas ! les « télévisions des préfets », en donnant naissance à ce que nous souhaitons ardemment éviter, c'est-à-dire aux télévisions des présidents de conseils généraux.

M. Michel Françaix. Très bien !

M. Louis de Broissia. Qui veut cela ?

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Vous !

M. François Loncle. Les choses sont claires : F.R. 3 sera, en 1993, différente si nous gagnons les élections ou si vous les gagnez.

M. François d'Aubert. C'est subtil !

M. François Loncle. En ce qui concerne la T.V.H.D., nous sommes au cœur d'une redoutable compétition industrielle et culturelle. Selon que cette bataille sera gagnée ou perdue, les Européens vivront un avenir culturel différent.

Les enjeux sont considérables, surtout en termes de commerce extérieur, notamment à cause du renouvellement du parc des téléviseurs et de la politique des programmes. Préservons-nous de revoir un jour l'épisode des magnétoscopes japonais contingentés et bloqués à Poitiers en 1983 !

Les commissaires européens l'ont bien compris. Eux aussi considèrent que la bataille pour une télévison haute définition doit être gagnée. Récemment, ils ont demandé aux Douze une aide de 850 millions d'écus sur cinq ans pour promouvoir la norme D 2 Mac qui préfigure la T.V.H.D.

Après l'adoption, au mois de décembre 1991, de la directive fort peu contraignante sur la nouvelle norme, les ministres des Douze accepteront-ils à l'unanimité – cela est la régle – cette indispensable contribution ? Il le faut.

Dans un an à peine, les Etats-Unis d'Amérique choisiront leur propre norme. D'ici là, le système européen doit être assez attractif et fortement structuré pour emporter la décision de la commission fédérale de la communication toute prête, semble-t-il, à une solution consensuelle permettant à tous les compétiteurs actuels de mettre au point ensemble un projet commun, sur la base de leurs avancées respectives. Ce serait un modèle de coopération international profitable à tous.

Ma dernière remarque porte sur les rapports entre les médias et les citoyens.

On pose comme vérité d'évidence la nécessité pour la France de disposer de grands groupes de presse capables de résister aux géants européens, tels que Springer et Bettel-

seman, voire de les concurrencer. Toutefois, la réalité n'est pas si simple. Les grands groupes français – Hersant, Hachette-Lagardère – viennent d'en faire la coûteuse expérience avec La Cinq.

Mais il est une autre vérité qui pose problème ! La concentration de presse en deux ou trois groupes médias est un véritable danger pour le pluralisme. Quand Hachette « opérait » sur La Cinq, 70 p. 100 de l'audience T.V. était concentrée entre deux mains, Bouygues-T.F. 1 et Lagardère-La Cinq, sans parler des quotidiens, hebdos, mensuels, radios, distributeurs de presse, c'est-à-dire, pour Hachette, La Cinq, *Le Journal du Dimanche, Télé 7 jours,* Europe 1, N.M.P.P.

Quel homme politique, quel artiste, quel entrepreneur, soucieux d'être présent dans le débat national, peut échapper à une telle pression ?

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Exactement !

M. François Loncle. Le marché est le marché, certes, mais il est de la responsabilité des pouvoirs publics de tout faire pour encourager et assumer le pluralisme en renforçant les aides à la presse indépendante, aux radios associatives, aux médias ne disposant pas ou peu de la manne publicitaire, elle-même en forte récession ; en étant à l'écoute des « utilisateurs » en l'occurrence les téléspectateurs et auditeurs, pour ce qui concerne les médias audiovisuels.

Au moment où La Poste, et même la R.A.T.P., procèdent à une sorte de révolution culturelle en considérant enfin l'usager comme un client, il serait paradoxal qu'il n'en soit pas de même pour l'outil de communication. La mobilisation incontestable de l'opinion à propos de La Cinq a démontré que les téléspectateurs ont leur mot à dire et veulent le dire.

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Très juste !

M. François Loncle. Il convient alors d'encourager le dialogue entre les opérateurs de réseaux, publics et privés, et les associations de téléspectateurs ou ceux qui les représentent, relais naturels entre les uns et les autres. L'interactivité est une nécessité. L'information réciproque, la compréhension entre les professionnels et ceux pour lesquels ils travaillent, dans un dialogue permanent, peuvent créer d'heureuses surprises, notamment par rapport à la dictature de l'audimat. On verra alors que les téléspectateurs sont avant tout des citoyens et qu'ils ne sont pas demandeurs d'une certaine démagogie, tentation permanente, ligne de pente naturelle des grands médias populaires. Ils verront que les Français sont aussi et surtout tout simplement demandeurs de qualité des programmes et de vérité de l'information, et qu'ils ne supportent pas les dérapages.

A propos de l'information – ce sera ma conclusion –, une véritable révolution technologique a bouleversé les données du problème. La retransmission en temps réel par satellite des événements dans n'importe quelle partie du monde, interpelle tous les professionnels des médias audiovisuels. L'instantanéité de la diffusion, sans aucun recul par rapport à l'événement concerné, comporte un risque majeur de manipulation, de désinformation. Cela est d'autant plus pervers que l'auditeur ou le téléspectateur font « confiance » au direct. C'est « en direct » donc, pour le public, c'est l'action à l'état « brut » sans trucage ni « mise en scène ». On sait depuis Timisoara ou la guerre du Golfe ce qu'il en est.

C'est pourquoi nous devons encourager les professionnels – pourquoi pas ? – nous tous, à réfléchir sur les nouvelles données de l'information afin d'aboutir à un mode opératoire acceptable par tous et qui sera hautement profitable à notre démocratie.

Notre attachement à la liberté, mes chers collègues, donc à l'autonomie des réseaux, n'implique en aucune façon que la représentation nationale se désintéresse de l'évolution et de l'avenir de la communication, aspect majeur de notre vie démocratique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le ministre, pour moi – et ceux qui vous ont entendu cet après-midi ne verront sans doute pas de « renvoi d'ascenseur » dans mon propos –, pour moi qui ai eu l'avantage et le privilège de travailler avec vous pendant trois ans et demi comme administrateur représentant l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France, je dois dire que votre courtoisie, votre compétence historique, notamment, m'avaient beaucoup séduit.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat à la communication.* Pendant quatre ans !

M. Robert-André Vivien. Vous me permettrez d'ajouter, en toute amitié, que revoir votre père dans les tribunes était émouvant pour nous.

C'est sans doute pourquoi j'ai été un peu choqué par la brutalité de votre propos, laquelle était sans doute rendue nécessaire par la lourde succession que vous assumez.

M. Alain Bonnet. Pour gouverner...

M. Robert-André Vivien. Monsieur Bonnet, vous aurez le temps de parler tout à l'heure !

Mon intervention, ce soir, a un avantage. Je suis ce que l'on appelle en argot de l'hémicycle – pardonnez cette familiarité – le « ramasse-miettes » de l'opposition : je suis le dernier de mon groupe à parler dans ce débat.

M. Michel Françaix. Vous ramassez beaucoup de miettes !

M. Robert-André Vivien. M. Bonnet sera l'orateur ramasse-miettes des radicaux ! Mais en fait de miettes, il ne me reste plus rien, car mes amis sont intervenus, avec le talent qu'on leur connaît depuis longtemps, avec une compétence qui devrait vous inspirer respect et admiration, chez collègues de la majorité momentanée, ...

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* On va vous plaindre !

M. Robert-André Vivien. Il est difficile d'intervenir après mes amis, François d'Aubert, qui est allé prendre un sandwich *(Sourires),* ou Louis de Broissia que sa jeunesse, sa fougue, sa compétence font estimer de tous,...

M. Michel Françaix. Vous le faites rougir !

M. Robert-André Vivien. ... ce Dijonnais dont parlait M. Hage et dont les vertus journalistiques son appréciées de tous. Il est difficile d'intervenir après André Santini, Michel Péricard qui, lui, sait ce dont il parle quand il parle de qualités journalistiques et qui n'a pas, pardonnez-moi, cher collègue Françaix, votre prétention intellectuelle...

M. Michel Françaix. Cela viendra !

M. Robert-André Vivien. ... pour, avec un faux air d'humilité, nous asséner pendant vingt-cinq minutes une leçon avec le *vade mecum* – comme disent ceux qui ne parlent pas le latin – du parfait journaliste. M. Michel Péricard, de façon précise, a dressé un réquisitoire, mais il l'a fait sans méchanceté.

M. Michel Françaix. Il n'est pas méchant !

M. Robert-André Vivien. Il l'a fait avec beaucoup de tristesse, comme nous tous.

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Vous allez me faire pleurer !

M. Robert-André Vivien. Si vous aviez tant soit peu de cœur, vous auriez peut-être une larme pour ceux qui se sont succédé à cette tribune depuis trente ans et dont je suis un rare survivant ! Nous restons à quatre de la cuvée 62 ! Fasse que le Bon Dieu vous permette d'en faire autant ! Nous aurons peut-être une larme attendrie sur vous !

M. Bernard Pons. Ne parlez pas de malheur !

M. Robert-André Vivien. Mais il sera seul de son groupe : parce qu'il aura été exclu – il a d'ailleurs déjà failli l'être lorsqu'il a totalement désavoué l'attitude – prise par le groupe socialiste en décembre. Et c'est pour cela que je l'aime bien !

M. Michel Françaix. Vous êtes très au courant ! Vous suivez cela de très près !

M. Robert-André Vivien. Dans son pénible propos – je parle de M. Schreiner, tout le monde l'a compris – nous avons ressenti sa honte à défendre une position qu'il considère comme contraire à la morale.

M. François Loncle. Oh !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Loncle, taisez-vous, vous ne m'intéressez pas ! Je m'adresse à des gens compétents qui sont impartiaux.

J'ai apprécié le discours de certains membres de l'opposition,...

M. Bernard Pons. La future opposition !

M. Robert-André Vivien. ... comme celui de l'orateur auquel je me suis permis de donner un conseil - je l'ai fait en toute amitié. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le président, si je dois être interrompu en permanence, je ne pourrai pas respecter le temps qui m'a été imparti (*(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Continuez, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, quand on gêne une majorité momentanée, on éprouve un sentiment de satisfaction ! Regardez mon groupe, nous sommes heureux ! *(Rires)* Regardez la majorité, ils ont le visage haineux ! La haine que leur inspire la vérité *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*,...

M. François Loncle. Vous n'avez pas cité M. Baumel ?

M. Robert-André Vivien. ... cette vérité qui a été abordée, après Michel Péricard, par des hommes comme Jacques Baumel *(« Ah ! », sur les bancs du groupe socialiste)* qui vous a rappelé certaines choses sur la position européenne...

M. Alain Bonnet. Il mange un sandwich aussi ?

M. Robert-André Vivien. Monsieur Bonnet, allez faire un tour, je vous en prie !

Quant à l'intervention d'Olivier Dassault, relisez-la ! Vous en verrez la qualité que mettait en valeur immédiatement après la médiocrité des propos de M. Loncle *(Rires)*, comme nous l'avons tous constaté. Mais je ne polémiquerai pas ce soir sur le talent des uns et des autres.

M. Jean-Pierre Bequet. Surtout pas !

M. François Loncle. Vous ne devriez pas parler après dîner !

M. Robert-André Vivien. Je voudrais, après mon ami Michel Péricard, parler des problèmes du câble.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si j'essaie de ne pas intervenir sur le fond,...

M. Jean-Pierre Bequet. Vous auriez du mal !

M. Robert-André Vivien. ... c'est en souvenir de l'amitié qui nous a unis.

M. Michel Françaix. Restons-en là !

M. Robert-André Vivien. L'analyse que je pourrais faire de votre propos pourrait être très dure ; d'autres l'ont faite.

Vous êtes, si j'ai bonne mémoire, un historien, et une approche historique des problèmes aurait dû vous aider, si vous aviez disposé de plus de temps, si vous aviez eu une majorité confortable et réelle, si vous aviez eu la chance d'être soutenu par des gens, comme nous, qui mettent de côté les problèmes politiciens, à redresser la barre du secteur audiovisuel et de la presse.

Mais vous n'avez que onze mois, et c'est bref, même pour un historien qui a naguère dégagé des « leçons pour une gauche au pouvoir » - je vous ai lu avec beaucoup d'intérêt comme certains d'entre nous. Dans votre pensée, une certaine contradiction me gêne un peu.

Il y a, dans cette salle, deux hommes qui ont attaché leur temps et leur talent, sous diverses formes, mais avec une sincérité qui forçait l'estime, au câble ; ce sont M. Schreiner et M. Péricard qui aujourd'hui, l'un et l'autre, pourraient vous demander, comme je vais le faire dans quelques instants, de nous rassurer.

La loi du 20 décembre 1990 avait pour objectif - le président Pons qui a souvent eu l'occasion de se pencher sur ce problème le sait - de clarifier et d'assouplir le régime juridique des réseaux et des éditeurs de programmes. Nous en étions tous d'accord, nous, législateurs. Nous avions exprimé sans ambiguïté notre volonté sur trois points : assouplir le régime d'autorisation des réseaux et des plans de service, séparer clairement l'activité d'éditeur de programmes du câble et celle d'opérateur commercial des réseaux, enfin assouplir les règles générales de programmation des chaînes du câble. Tel était l'objectif.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Dix-huit mois après son adoption et seize mois après la promulgation, la loi n'est pas appliquée. Ce n'est pas à vous que le reproche s'adresse, monsieur le secrétaire d'Etat. Pourquoi cela ? Parce que les décrets d'application ne sont pas prêts. Je constate la présence dans l'hémicycle de commissaires du Gouvernement, dont la compétence est totale. Je rappelle, monsieur le président, qu'en principe ils ne manifestent pas, ils n'applaudissent pas, ils ne rient pas.

M. Jean-Marie Le Guen. Avec vous c'est une torture !

M. Alain Bonnet. Vous essayez de les troubler !

M. Robert-André Vivien. Je suis persuadé que les décrets attendent et tous les utilisateurs du câble les espèrent.

En ce qui concerne l'attribution des fréquences hertziennes, la loi prévoyait une convention préalable avec le C.S.A. Cette volonté de souplesse et de simplification que nous avons les uns et les autres souhaitée, est compromise - M. Bonnet pourrait peut-être essayer d'écouter pour comprendre ! -...

M. Alain Bonnet. J'écoute, j'écoute !

M. Robert-André Vivien. ... par le projet de décret d'application qui, d'une part, ne définit pas de manière restrictive les chaînes pouvant faire l'objet d'une obligation de diffusion émanant du C.S.A. et, d'autre part, donne au C.S.A., en dehors de toute base légale, la possibilité d'imposer aux réseaux la double diffusion d'un certain nombre de chaînes. Malgré la rédaction, l'objectif est bien défini.

Cette volonté est en outre compromise par un projet d'arrêté sur les spécifications techniques qui, s'il était adopté en l'état, imposerait les normes de diffusion et de contrôle d'accès, ce qui ferait supporter aux réseaux des contraintes commerciales que je n'hésite pas à qualifier d'insupportables.

Nous sommes, sur tous les bancs de cette assemblée, préoccupés par le fait que la séparation entre éditeurs de programmes et opérateurs commerciaux, que nous avons voulue, n'a aucune portée pratique. Il faut le dire, il faut le savoir, n'est-ce pas monsieur Péricard ?

M. Michel Péricard. Absolument !

M. Georges Hage. C'est une autocritique ?

M. Robert-André Vivien. Monsieur Hage, c'est vous qui êtes complice du Gouvernement, ce n'est pas nous ! Je vous parle de la loi de 1990 ; vous ne dormiez pas quand elle a été votée ! Vous savez bien - ou si vous ne le savez pas je vous l'apprends - qu'en 1990 M. Chirac n'était pas Premier ministre.

Cette loi qui définit des règles n'est toujours pas appliquée seize mois après sa promulgation parce qu'on est incapable de sortir les textes d'application. Or, à l'heure actuelle, c'est extrêmement dangereux pour le câble français.

M. Georges Hage. Cette loi, je ne l'ai pas votée, s'il y a eu une majorité, on l'a trouvée à droite !

M. Robert André-Vivien. Vous ne votez rien, cher ami ! C'est votre problème ! Débrouillez-vous avec la majorité momentanée ! Vous ne votez pas la censure, mais vous apportez votre confiance au Gouvernement !

L'assouplissement des règles de programmation des chaînes du câble, monsieur le secrétaire d'Etat, est resté lettre morte. La loi de 1990 - vous vous en souvenez certainement, monsieur Hage -, prévoit que doivent être fixées par décret les règles générales de programmation des chaînes du câble et par convention avec le C.S.A., des régimes dérogatoires...

M. François Loncle. Vous vous trompez de feuillet !

M. Michel Françaix. Ils ne sont pas dans le bon ordre !

M. Robert-André Vivien. Si M. Françaix veut m'interrompre, je suis prêt à m'arrêter tout de suite !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez laisser conclure M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, j'ai encore tout mon temps !

M. Jean-Marie Le Guen. Vous qui êtes un grand interrupteur en chaîne !

M. Robert-André Vivien. Apprenez au moins à interrompre ! On lève la main et on demande : « Monsieur le président, puis-je interrompre M. Vivien ? » Je vous réponds : « Non. » Dès lors, laissez-moi parler ! *(Sourires.)*

M. Georges Hage. Si je n'ai pas voté, c'est que la majorité a été obtenue avec la droite !

M. Bernard Pons. Vous avez voté, monsieur Hage !

M. le président. Monsieur Vivien, poursuivez !

M. Robert-André Vivien. Je ne veux surtout pas déranger M. Hage et ces messieurs du parti socialiste ! J'ai tout mon temps !

M. Michel Françaix. Moi aussi !

M. Robert-André Vivien. Il doit être difficile pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de suivre ce propos dans un tel tohu-bohu, mais je n'y suis pour rien. L'opposition est constructive. Quant aux gens de la majorité, ils apportent la démonstration qu'ils ne savent rien faire que détruire ! *(« Oh ! », sur les bancs du groupe socialiste.)* Pour ma part, je vous apporte un sujet de réflexion.

M. Michel Françaix. Reprenez les notes qu'on vous a écrites !

M. Jean-Pierre Bequet. Et dans le bon sens !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Françaix, je ne vous ai interrompu que deux fois pour vous dire : « C'est bien ! ».

M. Michel Françaix. Vous commencez à le regretter ?

M. Robert-André Vivien. En effet, je le regrette.

Pour ce qui est de l'assouplissement des règles de programmation des chaînes du câble, il est resté lettre morte. Je l'ai dit, et je l'affirme à nouveau. Ces règles devaient être fixées par décret. Cela n'a pas été fait.

M. Jean-Marie Le Guen. C'est la quatrième fois que vous le dites.

M. Robert-André Vivien. La loi de 1990 prévoit que doivent être fixées par décret les règles générales de programmation des chaînes du câble et, par convention avec le C.S.A., les régimes dérogatoires adaptés aux situations spécifiques. Où est le décret, monsieur le secrétaire d'Etat ? Nous n'en savons rien !

M. François Loncle. Qui vous a écrit ce papier ?

M. Robert-André Vivien. L'idée était bien de définir des règles adaptées aux chaînes du câble dont la programmation thématique échappe nécessairement à la logique de la réglementation des chaînes hertziennes.

J'ai écouté avec émotion tous ceux qui ont parlé de La Cinq. On dit « La Cinq est morte, vive La Cinq ! » Non ! Il y a votre Cinq ! François d'Aubert et nombre de mes amis ont dénoncé ce que coûterait cette opération. Toute l'opposition le sait ! Et les chiffres cités par M. Baumel sont ceux que vous trouvez dans le rapport que j'ai fait au nom de la commission des finances et qui a été voté par elle.

Si nous sommes inquiets pour l'avenir, c'est parce que l'on sent une certaine incohérence !

M. Michel Françaix. Vous êtes un spécialiste !

M. Robert-André Vivien. L'exemple en a été donné par M. Bérégovoy à cette tribune. On promet tout, et on verra ! Après, on demande « laissez-nous un peu de temps, monsieur le bourreau ». Mais le bourreau, ce n'est pas nous, c'est le peuple qui, dans dix mois et demi, va vous renvoyer chez vous, à vos chères études ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Bonnet. Qu'en savez-vous ?

M. Robert-André Vivien. En ce qui vous concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas de problème, vous êtes un universitaire. Mais pour d'autres, ce sera pénible.

M. Michel Françaix. Aidez-nous ! *(Sourires.)*

M. Robert-André Vivien. Je vous en prie. C'est trop sérieux pour en rire ! Vous semblez vous réjouir de votre prochaine défaite. Moi pas ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Veuillez laisser conclure M. Vivien.

M. Robert-André Vivien. Merci, monsieur le président, car j'allais justement aborder ma conclusion.

M. Michel Françaix. Ah, cela est bien !

M. Robert-André Vivien. On a parlé de démocratie. Eh bien, lorsque j'en parle, ce n'est pas vers vous que je me tourne, messieurs de la majorité, c'est vers mes collègues de l'opposition car nous avons été les meilleurs témoignages de ce que peut être une démocratie.

Lorsque vous évoquiez tout à l'heure les contraintes effroyables qui pesaient sur l'ensemble de journalistes, M. de Broissia de son banc vous a demandé : « Et la clause de conscience ? ».

J'étais rapporteur spécial en 1968. J'ai reçu, écrites à la main, des listes de dénonciations. J'ai entendu Couderc – Dieu ait son âme ! – dire à l'Odéon...

M. François Loncle. Ne parlez pas de cela !

M. Robert-André Vivien. Vous permettez, monsieur Loncle ! Je l'ai connu mieux que vous ! Alors un peu de pudeur !

J'ai dit que Dieu ait l'âme de Couderc. Mais quand je l'ai entendu, en 1968, à l'Odéon,...

M. Michel Françaix. Il ne fallait pas y aller !

M. Robert-André Vivien. ... affirmer « J'ai vécu sous la contrainte pendant des années », je suis allé le trouver pour lui dire « Roger, pas toi ! Pas ça ! ».

Citez-moi, monsieur Loncle, le nom d'un journaliste qui a fait jouer la clause de conscience en 1968 ! Un nom, un seul !

M. François Loncle. Les journalistes ont tous été virés !

M. Robert-André Vivien. En fait – et c'est votre fantasme –, vous voulez recréer l'ex-O.R.T.F. Vous évoquez de vieux fantômes, oubliant qu'il y a des témoins de cette époque !

M. François Loncle. Je ne vous réponds même pas, tellement c'est lamentable !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Loncle, taisez-vous ! Rappelez-vous ce que vous étiez et ce que vous êtes momentanément aujourd'hui. Vos confrères journalistes vous le diront !

M. François Loncle. Vous avez cautionné des centaines de licenciements de journalistes !

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que vous racontez ! Où étiez-vous en mai 1968 ?

M. François Loncle. Ne parlez pas de cette époque-là !

M. Robert-André Vivien. Où étiez-vous en mai 1968 ?

M. Michel Péricard. Je peux en parler à Loncle ! Ses propos sont une honte !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Vivien terminer sa conclusion.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, quand M. Péricard dit que M. Loncle est la honte de sa profession, il a quelque droit de le dire.

M. François Loncle. Heureusement que ce n'était pas le ministre de l'information !

M. Bernard Schreiner *(Yvelines)*. Arrêtez donc, monsieur Vivien !

M. Michel Françaix. Parlez donc de choses sérieuses ! Cela vous arrive parfois. Votre propos n'est pas digne !

M. François Loncle. Vous êtes au niveau du ruisseau, monsieur Vivien !

M. le président. Monsieur Vivien, si vous voulez bien finir votre conclusion.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, j'ai évoqué la mémoire d'un homme qui était mon ami, Roger Couderc. Et M. Loncle me dit que je n'ai pas le droit de le faire ?

M. François Loncle. Pas dans les termes où vous l'avez fait !

M. Robert-André Vivien. M. Péricard a dit que vous deviez vous taire, monsieur Loncle. Suivez son conseil.

Je vais conclure, puisque je sens que je dérange. Cela dit, je n'ai pas entendu une idée constructive sur le câble. J'ai certes rendu hommage à M. Schreiner. Mais M. Loncle est parti dans ses diatribes habituelles qui ne m'intéressent pas et qui ne relèvent pas ce débat.

Enfin, j'évoquerai brièvement la situation privilégiée de Canal Plus.

www.luratech.com

Je ne reviendrai pas sur la convention de concession qui a été accordée à cette chaîne en 1983 et qui arrivera à échéance en 1995. Il serait toutefois intéressant de savoir si le cahier des charges sera reconduit à cette date. Lorsqu'on évoque le câble, on ne peut pas ne pas évoquer Canal Plus, auquel vos prédécesseurs ont accordé des conditions exceptionnellement favorables.

Ainsi, Canal Plus utilise un réseau hertzien national dont la mise à niveau, avec la reconversion de 819 lignes à 625 lignes, a été entièrement financée par l'Etat.

La concession de Canal Plus a été révisée de façon favorable en mars 1986, juste avant que nous revenions aux affaires et au moment où cette chaîne traversait de graves difficultés.

Canal Plus s'est assurée dans des conditions au demeurant remarquables un monopole de télévision payante par voie hertzienne. C'est cela qui pose problème sur le plan technique et, à la limite, sur le plan moral. En effet, la société est prioritairement choisie à conditions égales en cas d'attributions nouvelles de fréquence, - c'est l'article 17 de la convention.

Canal Plus a obtenu également dans son cahier des charges des conditions très favorables en matière de règles de programmation, notamment pour les diffusions de films cinématographiques. En outre, l'Etat est allé jusqu'à lui garantir l'assurance d'obtenir automatiquement les règles de programmation les plus favorables accordées à d'autres diffuseurs, - c'est l'article 8 de la convention.

J'en arrive à ma conclusion sur le câble, monsieur le président. Je pourrais poursuivre mais vous vous êtes montré extrêmement large à mon égard. Je vous fais toutefois remarquer que déduction faite des interruptions diverses, je suis dans mon temps. (*Sourires.*)

La situation actuelle de Canal Plus constitue, monsieur le secrétaire d'Etat, un élément de blocage pour les chaînes. Que comptez-vous donc faire éventuellement pour corriger cela ?

Le succès de Canal Plus est une évidence et l'ampleur de son cash-flow doit faire rêver tous ceux qui s'intéressent au câble. N'est-ce pas, monsieur Schreiner ?

Dire que Canal Plus pèse sur le développement du câble, ce n'est pas une critique, mais un constat – qui fait peut-être des envieux. Canal Plus a certes investi dans les chaînes thématiques du câble, mais il n'a donné aux réseaux aucun avantage particulier de type tarifs plus avantageux en cas de réception de Canal Plus sur le câble.

Dire que Canal Plus et son remarquable président, M. Rousselet - qui est un homme de grande qualité –, pèsent fortement sur les normes de diffusion et de cryptage, c'est une évidence. Je le dis avec une petite blessure d'orgueil pour ne pas l'avoir deviné plus tôt. En effet, lors des débuts de Canal Plus, j'étais très sceptique sur son avenir.

Mon collègue Olivier Dassault a évoqué les rapports du film et de la télévision. Eh bien, je dois dire que Canal Plus pèse sur le marché du film. Cette chaîne représente 50 p. 100 du financement total du film français par les télévisions.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques sujets de réflexion que je vous livre. J'aurais souhaité pouvoir m'entretenir avec vous d'une façon moins syncopée, mais mon propos dérangeait votre majorité.

M. Michel Françaix. Certes non ! Mais vous avez déjà été mieux inspiré !

M. Robert-André Vivien. En revanche, j'ai senti l'adhésion totale de mes collègues de l'opposition. En leur nom, monsieur le secrétaire d'Etat, je décerne à votre copie un zéro pointé ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française).*

M. Michel Françaix. Donneur de leçons !

M. Georges Hage. M. Vivien a pas mal dépassé son temps de parole !

M. Olivier Dassault. Il a souvent été interrompu. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les journalistes, ceux de la télévision tout particulièrement, ont une responsabilité de citoyens devant les citoyens. Or il ne semble pas qu'ils en aient pleinement conscience, puisque beaucoup privilégient le sensationnel et l'événement à l'information et à la réflexion.

D'abord, la télévision devrait participer, elle aussi, à la formation des citoyens. En effet, l'instruction ne se fait plus uniquement sur un tableau noir ; l'importance grandissante du petit écran dans nos maisons rend indispensable son utilisation pour l'information du citoyen, qu'il soit enfant ou adulte.

Par exemple, un enseignement des matières de base pourrait rendre service à tous les adultes qui ne maîtrisent pas très bien la langue française : la lutte contre l'illettrisme, on le sait, est un élément déterminant dans la politique d'insertion que le Gouvernement a mise en place, mais qui, dans la pratique, a des effets très limités.

M. Georges Hage. C'est très « Troisième République » !

M. Alain Bonnet. Merci, monsieur Hage.

La télévision pourrait participer à cette politique.

Autre exemple : l'enseignement des langues vivantes gagnerait à être développé à la télévision. L'audiovisuel est devenu un moyen incontournable de cet enseignement. Pourquoi ne pas le développer sur le petit écran ?

Autre aspect de la responsabilité des journalistes-citoyens devant les citoyens : celle de la mise en cause de certaines personnes sans vérification. Qu'ils soient médecins, hommes d'affaires ou hommes politiques, les citoyens ne doivent pas être mis en cause sans vérification scrupuleuse. Mieux vaut en effet aucune information qu'une information à tout prix. La prudence doit être de mise. Or les journalistes sont tellement avides de scoops qu'ils n'ont pas souvent cette prudence.

J'ai donc demandé aux pouvoirs publics de réglementer plus précisément le droit de réponse à la télévision. Certes, il est bien organisé pour la presse écrite par la loi de 1982. Ainsi, si vous êtes mis en cause par un journal, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de la publication et votre réponse paraît dans un délai normal. Si elle vous est refusée, – ce qui est rare – vous pouvez saisir les tribunaux qui vous donnent en général satisfaction.

M. François d'Aubert. Qu'est-ce qui vous est arrivé, monsieur Bonnet ? Parlez-vous d'expérience ?

M. Alain Bonnet. Il ne m'est rien arrivé, monsieur d'Aubert, mais j'aborde un sujet qui peut vous intéresser !

En revanche, à la télévision, si vous êtes mis en cause, vous ne pouvez faire passer qu'un communiqué lu par un présentateur, bien souvent avec beaucoup de retard. Vous n'avez pas la possibilité d'apparaître à l'écran alors que la personne qui vous a mis en cause a pu s'exprimer devant ces « étranges lucarnes », pour reprendre une expression célèbre du *Canard enchaîné.*

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais demandé à votre prédécesseur, M. Georges Kiejman, en charge alors de la communication, de permettre à toute personne mise en cause injustement de répondre elle-même à l'écran à son contradicteur. Mme le Premier ministre, Edith Cresson, avait souhaité, elle aussi, que soit mieux organisé le droit de réponse à la télévision.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie par avance de nous faire connaître votre position et celle du Gouvernement sur ces sujets précis que sont la responsabilité de la télévision en matière de formation des citoyens et son souci du respect de ces mêmes citoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Schreiner, (Yvelines). Ce sont de vrais problèmes !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, dernier orateur inscrit dans le débat.

M. Jean-Marie Le Guen. Eh bien, au risque de déplaire, une fois de plus, à M. Vivien, je n'ai pas, non plus que mon collègue Bonnet, de vocation de « ramasse-miettes » !

M. Robert-André Vivien. Pas de mise en cause personnelle ! *(Sourires.)*

M. Jean-Marie Le Guen. Ce sont les hasards de l'ordre du jour de cette assemblée qui font que j'interviens au terme de ce débat. Par ailleurs, et c'est plus étrange, je le fais à la veille de rendre public le rapport de la commission des

www.luralex.com

affaires sociales sur les liens entre la publicité et les médias. Aussi m'attacherai-je dans cette intervention à rester dans l'esprit qui a guidé notre travail d'investigation, long de plusieurs mois.

Je voudrais intervenir sur deux points souvent mis en avant par nos collègues de l'opposition et qui me paraissent être deux fausses solutions : la déréglementation, d'abord, et la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, ensuite.

M. François d'Aubert. Et les centrales d'achat ?

M. Jean-Marie Le Guen. Qu'on m'entende bien : loin de moi l'idée qu'on puisse ne jamais évoluer sur ces sujets.

Premier sujet : la déréglementation. Une réglementation en matière audiovisuelle doit à mes yeux procéder d'une conception à la fois pragmatique et éthique, qui permet d'adapter en permanence la volonté de l'intérêt général par rapport aux exigences du marché.

Ce que je mets en cause, et qui ressort des propos de nos collègues de l'opposition, c'est l'illusion qu'on pourrait se passer de réglementation, en matière publicitaire ou en matière de production ou de diffusion cinématographiques, alors que cette réglementation constitue le plus souvent un garde-fou contre les abus.

Illusion aussi de croire que cette déréglementation pourrait fournir des ressources suffisantes pour pallier les difficultés que nous constatons tous dans le secteur de l'audiovisuel.

M. Robert-André Vivien. Pourquoi ?

M. Jean-Marie Le Guen. Illusion enfin de penser que l'intérêt général pourra se satisfaire à tout moment des arbitrages de l'économie de marché, et que les principes éducatifs, culturels, civiques qui doivent animer toute politique de l'audiovisuel se retrouveront en permanence dictés par les seules règles de l'économie de marché, notamment par l'intervention publicitaire.

Il apparaît donc nécessaire d'aborder le sujet de la réglementation sans visée destructrice permanente, mais, au contraire, avec le sens de l'intérêt général, en considérant que c'est par le biais de cette réglementation qu'a lieu l'une des interventions légitimes de l'Etat.

Seconde fausse solution, elle aussi illusoire : la suppression de la publicité dans le service public. Plusieurs arguments militent contre cette thèse, propagée plus récemment sur les bancs de l'opposition, mais que nous avons également entendue dans d'autres secteurs de l'opinion.

Je crois d'abord que cette mesure ne serait pas réaliste au regard des problèmes financiers que rencontre le service public. Personne d'entre nous n'écarte la nécessité d'un plus grand effort de la collectivité en ce domaine. Les problèmes de la redevance, les problèmes des ressources dont doivent pouvoir disposer les chaînes de télévision ou l'ensemble du service public de l'audiovisuel sont connus. Prétendre que le service public peut se passer des ressources publicitaires me paraît tout à fait illusoire et peu réaliste.

Mais, au-delà, et je crois que c'est cela l'essentiel, nous devons réfuter la thèse « à service public, fonds publics ; à service privé, fonds privés », qui nous rappelle d'autres rengaines qui ont cours dans d'autres secteurs.

Cette thèse correspond à une réaction publiphobe. Dans la société de consommation où nous vivons, la publicité commet certes un certain nombre d'abus et il faut donc parfois la limiter. Mais elle est aussi un élément de l'information du consommateur, de l'évolution de nos modes de vie et de notre culture – non pas au sens artistique du terme mais au sens large. De ce point de vue, je crois qu'il serait arbitraire et contraire à un bon fonctionnement du service public que de priver ce dernier de ce type de présence à l'écran.

M. Georges Hage. Bien sûr !

M. Jean-Marie Le Guen. Même si nous divergeons sur les solutions à adopter en la matière, nous sentons tous que le service public ne doit pas subir la dictature du fameux audimat.

Néanmoins, je crois la symbolique dont serait chargée la suppression de la publicité sur les chaînes publiques serait beaucoup trop forte et risquerait d'entraîner cette télévision dans des dérives élitistes risquant d'être peu profitables à un service public de qualité soucieux d'une audience de masse.

M. François d'Aubert. Est-ce à dire qu'il faut ouvrir Arte à la publicité ?

M. Jean-Marie Le Guen. C'est une opportunité à envisager. Pour ma part, je n'y suis pas opposé sur le plan des principes, en tout état de cause. Un libéral comme vous, monsieur d'Aubert, devrait avoir moins de scrupules à aborder ce type de question. Il est vrai que vous n'en êtes pas à une contradiction près !

Il faut donc éviter ces fausses solutions peu crédibles – ce sont d'ailleurs des vœux pieux – qui servent surtout à l'opposition à ne pas avancer de propositions, à esquiver les questions réelles, comme les échecs qui existent dans le secteur privé.

Nous devons avoir la volonté de promouvoir une autre logique, encore relativement peu présente dans l'audiovisuel français mais qui existe dans d'autres pays, notamment en Angleterre ; je veux parler de celle des droits du citoyen et du consommateur. C'est une piste de réflexion à explorer, à la fois sur le plan de l'éducation, c'est-à-dire pour faire rentrer la culture audiovisuelle et la culture de la publicité à l'école, mais aussi pour faire en sorte que le dialogue qui s'établit entre les télespectateurs et les opérateurs des chaînes de télévision ne se fasse pas uniquement par le biais de l'audimat. Voilà une piste de réflexion à explorer, afin de ne pas se retrouver prisonniers d'une dialectique trop étroite.

M. Robert-André Vivien. La vôtre ! On vous écoute depuis cinq minutes avec effarement !

M. Jean-Marie Le Guen. Je vous remercie de bien vouloir m'écouter à cette heure tardive, monsieur Robert-André Vivien, et je n'aurai pas l'outrecuidance de vous demander de répéter ce que j'ai dit... *(Sourires sur de nombreux bancs.)*

M. Louis de Broissia. Oh non !

M. Jean-Marie Le Guen. ... ni même de critiquer mes propos, puisque vous avez largement utilisé les cinq minutes dont vous disposiez ! *(Sourires).*

M. Robert-André Vivien. J'avais droit à quinze minutes !

M. Jean-Marie Le Guen. C'est passé si rapidement !

M. Robert-André Vivien. C'est parce que c'était remarquable ! *(Sourires.)*

M. Jean-Marie Le Guen. Voilà, mes chers collègues, les quelques observations que je voulais vous présenter ce soir au travers des travaux qui ont été les miens ces dernières semaines. *(Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la communication.

M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat à la communication.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce débat – le premier de la sorte auquel j'avais l'honneur de participer – je l'ai trouvé plein de richesses diverses. Il a souvent été marqué d'humilité, comme l'ont dit un membre de la majorité et un membre de l'opposition, même si j'ai fréquemment entendu des propos péremptoires, mais à cela rien d'étonnant. Enfin, ce débat a été empreint, plus souvent que je ne m'y attendais peut-être, bien que n'étant pas d'un tempérament pessimiste, d'une conviction sereine.

D'abord, j'ai été frappé d'une sorte de convergence qui n'aurait peut-être pas été aussi évidente voilà quelques années.

M. François d'Aubert. Parce que Fillioud était à votre place !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Rassurez-vous, monsieur d'Aubert, je viendrai ensuite à ce qui nous oppose.

Cette convergence, je l'ai constatée, par exemple, à propos de la liberté acquise par les médias vis-à-vis des gouvernements successifs : voilà qui n'était pas évident il y a quelques années.

Cette convergence, je l'ai notée également s'agissant du souhait d'une certaine stabilité, comme si quelques mouvements excessifs dans un sens ou dans l'autre avaient donné le sentiment que parfois mieux valait persévérer dans certains équilibres qu'inventer des solutions miracles.

De même, je n'ai rencontré qu'assez peu de divergences sur la presse écrite. N'oubliez pas l'écrit, nous a dit M. Santini ! En vérité, nous sommes les uns et autres suffisamment

à l'abri d'un tel oubli, persuadés que nous sommes que la presse écrite demeure une richesse fondamentale et que l'apparition même et de la radio et de la télévision n'a fait qu'accroître sa nécessité, le dialogue de l'écrit et de l'image étant indispensable, me semble-t-il, pour que les citoyens puissent exercer sur l'image leur nécessaire esprit critique.

Là encore, il me semble que, sur tous les bancs, on a souhaité favoriser une certaine stabilité des règles et accompagner la profession dans ses transformations technologiques, le tout dans un esprit de concertation.

J'ai aussi été frappé par un fait que je n'avais pas relevé dans mon propos introductif, à savoir que l'un des motifs de certaines difficultés de notre presse écrite est en somme un heureux motif : je veux dire que nous sommes le plus souvent libres, pour des raisons probablement historiques, de cette presse que l'on appelle ailleurs « de caniveau », cette presse « de poubelle », qui fait d'énormes tirages à partir de ragots infâmes.

Il importe que la profession se redise dans sa réflexion permanente sur la déontologie – et vous avez tous marqué que la déontologie était son affaire et non celle du Gouvernement – qu'il lui faut résolument continuer de dresser des barrières contre les éventuelles invasions de contagions venues d'ailleurs.

M. Georges Hage. Hélas, l'Europe risque de passer par là !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je ne suis pas persuadé, monsieur le député, qu'il faille charger cette malheureuse Europe de tous les périls possibles. En particulier, je ne pense pas qu'elle doive être rendue responsable de l'éventuelle arrivée d'une presse indigne.

M. Georges Hage. Nous en reparlerons !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Volontiers !

M. Santini s'est préoccupé du régime de sécurité sociale des correspondants locaux de presse. Je voudrais lui apporter, et je demanderai à ses collègues de les lui transmettre, les informations suivantes.

Le régime d'affiliation à la sécurité sociale des correspondants locaux de presse arrive à expiration le 31 décembre 1992. D'ici là, nous aurons le loisir de dresser un bilan approfondi de la situation pour préparer de nouvelles dispositions, tâche à laquelle je prêterai personnellement la main.

La direction de la sécurité sociale est, en effet, en contact avec les syndicats patronaux de province afin de mieux connaître la population concernée, l'éventail des rémunérations et les solutions possibles. Les réponses des syndicats sont attendues pour la fin du mois.

Nous savons tous – élus de région ou de département – que le réseau des correspondants locaux de presse est un élément de collecte d'informations indispensable à la vie civique et aux quotidiens de province. Il importe donc que le système à mettre en place soit simple, facile à gérer et non confiscatoire, compte tenu du faible niveau qui est en général celui des rémunérations des piges des correspondants locaux de presse.

J'en resterai là à propos de la presse, aussi nombreux qu'aient été les propos éclairants de M. Schreiner ou de M. Françaix, par exemple, qui ont fait à certains égards écho à ceux de M. Santini.

J'en viens aux radios, qui ne me paraissent pas avoir constitué non plus un sujet profondément conflictuel.

On a rendu hommage sur plusieurs bancs, et M. Bequet, administrateur de Radio France, était en tête de la cohorte, à l'efficacité du secteur public de la radiodiffusion.

Il est un point précis auquel je songeais en vous écoutant les uns et les autres : la nécessité de bien coordonner l'activité de Radio France Internationale et de Radio France. La loi de 1986 a pris le parti de couper complètement ces deux maisons, l'une et l'autre maison, ce qui a contribué à donner une fierté neuve à RFI, mais ce qui, en sens inverse, a pu parfois créer des doublons et provoquer des refus de collaborer un peu préoccupants. Il faudra s'y pencher. Dans certains cas, des rivalités entre les deux maisons se sont exprimées du côté de l'Europe de l'Est, et elles ont peut-être produit quelques gaspillages.

Il reste, et certains d'entre vous l'ont relevé, M. Françaix notamment, que le développement des radios privées en Europe de l'Est, à côté des radios publiques, a été remarquable. Nous avons joué sur ce plan un rôle important.

En parcourant ces pays il y a quelques mois en tant que secrétaire d'Etat au commerce extérieur, j'ai été frappé de l'efficacité de ces antennes nouvelles, tant publiques que privées. Je ne vous en donnerai pas la liste, mais ce fait méritait d'être souligné ici : la présence de sons et de musiques français, celle d'un certain savoir-faire radiophonique, sont une forme assez utile, me semble-t-il, d'influence culturelle.

A propos de la radio publique, M. Bequet est revenu sur la question de la publicité, que M. Pelchat avait antérieurement évoquée, mais dans un sens opposé. Je pense que M. Pelchat n'avait pas eu l'occasion de se mettre au courant des positions que j'avais eu à prendre peu de temps après mon arrivée à la communication : il ne me paraît pas souhaitable d'introduire la publicité de marques sur les antennes de Radio France *(« Très bien ! », et applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et du Rassemblement pour la République).*

M. Alain Bonnet. Encore un point d'accord avec M. Vivien !

M. Louis de Broissia. Heureusement que les ministres changent !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Sur un point au moins j'aurais été applaudi par l'ensemble de mon auditoire.

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Mais il faudra aussi fournir l'argent nécessaire !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. L'introduction de la publicité de marques serait une solution à courte vue.

Pour un responsable d'une entreprise telle que Radio France, il est toujours tentant, je le sais bien, de se dire que l'on va pouvoir bénéficier de la clé d'or du 1 p. 100 supplémentaire – en fait, il s'agit de moins de 1 p. 100 – qui permettra de faire juste ce qu'on n'a pas la possibilité de réaliser. On sait bien ce qui, très probablement, se passera ensuite : l'ensemble du mécanisme décisionnel et budgétaire est voué à dire à Radio France que, puisque la maison aura bénéficié l'année précédente de l'avantage de ce supplément, on réduira d'autant le produit de la redevance qu'on lui reversera.

Si cela arrivait, je craindrais beaucoup que, pour un gain immédiat, on ait contribué à gommer ce qui fait, aux oreilles des auditeurs, une des « différences » les plus marquées des ondes de Radio France.

Cela étant, je comprends le chagrin provisoire, l'inquiétude du président Maheu. Je crois pouvoir lui dire publiquement, par votre intermédiaire, que les pouvoirs publics, pour ce qui concerne le budget de l'année prochaine, ne pourront pas ne pas tenir compte du chagrin que je lui ai causé.

M. Robert-André Vivien. Nous y veillerons !

M. Alain Bonnet. Nous vous soutiendrons !

M. Jean-Pierre Bequet. Robert-André Vivien vous soutiendra aussi, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Robert-André Vivien. Je suis rapporteur spécial du budget de la communication !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Si vous y veillez, la chose est sûre.

M. Robert-André Vivien. Merci.

M. Alain Bonnet. Quel compliment !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Monsieur Bequet, je crois que c'est vous qui, toujours à propos de la radio, avez évoqué, l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le fonds de soutien pour des actions de formation. Je vous rejoins tout à fait.

D'ores et déjà, il faut savoir, car on ne rend pas toujours assez cet hommage à Radio France, que le secteur public de la radio joue un puissant rôle de formation et contribue en particulier à créer cette pléiade de ce qu'on appelle « les grandes oreilles », ces éminents techniciens du son qui n'existent nulle part ailleurs et qui, pour toute une génération, vont irriguer de leur savoir-faire l'ensemble d'un secteur professionnel.

Mais il convient aussi de palier la maladresse initiale d'un certain nombre de collaborateurs ou d'initiateurs de nouvelles radios locales. C'est un bon service à leur rendre et il s'agit là d'une bonne tâche d'intérêt public.

Je vais maintenant aborder les problèmes de la télévision, et donc pénétrer dans des eaux plus troublées. Avant de quitter le port, je voudrais dire combien je suis sensible à nouveau à quelques éléments de consensus.

D'abord, à quelques exceptions près, j'ai noté un respect plus marqué vis-à-vis du secteur public et un hommage plus net à sa nécessité que ceux qui auraient pu être exprimés sur ces bancs voilà quelques années. C'est de bon augure comme est de bon augure, à mes yeux, l'accent mis sur la nécessité d'un instrument de régulation. On va en finir, je l'espère, avec ce « jeu de yo-yo » que Bernard Schreiner a déploré à juste titre et dont j'ai vu les effets vraiment stupides au moment de la destruction de la Haute autorité.

Désormais, on peut espérer que l'instance de régulation sera pérennisée, même si, pour des raisons juridiques, il apparaît à court terme difficile qu'elle soit constitutionnalisée, comme certains l'avaient naguère envisagé.

J'observe aussi, exprimé à peu près sur tous les bancs, un certain regret - me trompé-je ? - de la baisse de la redevance naguère, en particulier de celle qui a été opérée en 1986-1987 : elle était apparue, à mes yeux et à ceux de beaucoup, comme une faute grave. Aujourd'hui, elle n'est plus guère revendiquée par personne. A tout péché miséricorde, à condition de trouver, le jour venu, les moyens de progresser.

En guise de préface à ce que je dirai sur Arte, je signale que la redevance en Allemagne, qui est supérieure des deux tiers à celle que paient les Français, est augmentée de 25 p. 100 à l'occasion de la création de la chaîne franco-allemande.

M. François d'Aubert. Et de l'extension du réseau de diffusion en Allemagne de l'Est !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. C'est exact. Mais la part d'Arte y est grande.

M. Michel Péricard. Pour une fois que nous avons un impôt plus faible que chez d'autres ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Il ne s'agit pas d'un impôt : c'est une taxe, dont l'usage me paraît précieux.

M. Robert-André Vivien. C'est l'impôt qui paie l'impôt !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. J'ai relevé également un accord sur une nécessaire réflexion portant sur l'intérêt d'une régulation modulée, ainsi que - c'est en tout cas ce que j'ai compris en écoutant M. Bonnet - sur la nécessité de mieux réfléchir au dialogue pouvant s'instaurer entre les citoyens éventuellement calomniés ou dangereusement incompris à la télévision.

Il est vrai, monsieur Bonnet, que sur ce point une réflexion est nécessaire.

Autant je suis, je le répète, extrêmement attentif à ne pas m'immiscer dans la nécessaire réflexion déontologique de la profession sur elle-même, me souvenant que les tentatives pour imposer de l'extérieur des « ordres » au journalisme, ont abouti à des résultats détestables, autant je crois que les pouvoirs publics peuvent se mêler de codifier le droit de réponse à la télévision, comme ils l'ont fait pour ce qui concerne la presse écrite.

La loi que vous avez évoquée est celle du 29 juillet 1982, la loi Fillioud, dont on a parlé déjà. Ses dispositions ont été précisées dans le décret du 6 avril 1987. Vous voyez donc, monsieur Vivien, que, dans certains cas, les délais entre le vote d'une loi et la parution de son décret d'application peuvent être plus longs que ceux que vous déploriez pour le câble - mais ce n'est pas une référence...

Les conditions du droit de réponse à la télévision se rapprochent de celles du droit de réponse dans la presse. Elles prennent cependant en compte, et c'est la différence, la préoccupation légitime d'éviter les débordements ou les abus : en effet, on pourrait, sinon, se trouver assez souvent en présence d'un quidam qui souhaiterait se faire une publicité artificielle en protestant de façon indue contre une atteinte inexistante à sa personnalité. C'est pourquoi la possibilité de répondre en personne à une attaque de ce genre n'a pas été prévue jusqu'à présent. Le dispositif existant, qui associe les directions des chaînes et les tribunaux, conduit à apprécier si la demande de la personne dont l'honneur a été soi-disant mis en cause est fondée.

Le problème est de toute façon très intéressant car il touche à une vraie liberté fondamentale, la possession par chacun de son image, et aux risques que les médias si puissants d'aujourd'hui font courir, parfois dramatiquement, à l'honneur et à la fierté des individus. Comme ce problème est grave, je suis tout prêt à regarder plus en détail avec vous les difficultés que vous avez relevées dans la mise en œuvre concrète d'un système qui me paraît globalement offrir des garanties assez importantes, mais qu'on pourrait probablement améliorer. Un jour, la représentation nationale pourrait se saisir utilement de ce sujet, qui n'est pas futile.

Concernant le cinquième réseau, vous m'avez dit, monsieur de Broissia : « Vous nous faites intervenir *post mortem.* »

M. Louis de Broissia. C'est la vérité ! Le cadavre est encore chaud !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Selon mon sentiment, je vous faisais plutôt participer à un baptême, à la naissance d'une grande entreprise ...

M. Louis de Broissia. Nous ne sommes pas parrains ! Nous récusons le parrainage !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je l'ai bien compris !

M. Alain Bonnet. Quel manque d'audace !

M. Louis de Broissia. Non, nous ne reconnaissons pas le bébé ! *(Sourires.)*

M. Michel Françaix. Ne le noyez pas pour autant ! *(Sourires.)*

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Laissons de côté ces images familiales, sinon nous n'en sortirons pas !

Je ferai simplement observer à M. Baumel, qui reprochait au Gouvernement d'avoir mis le Parlement devant le fait accompli, que le Premier ministre a justement eu la volonté de faire connaître directement au Parlement une décision qui relève de l'autorité du Gouvernement même.

M. Robert-André Vivien. Elle concerne aussi les élus du peuple !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. En effet, et c'est bien pour cela que j'ai eu tout à l'heure l'avantage et l'honneur de développer très longuement devant vous les motifs de cette décision et que, quitte à abuser de votre patience, je vais y revenir avec quelque loisir.

Je vous ferai d'abord part, avec un peu de brutalité, de l'impression que j'ai ressentie en écoutant plusieurs orateurs de l'opposition sur cette affaire. Je vous le dis tout net, j'ai eu l'impression de sentir flotter comme un mépris à l'égard d'un certain nombre d'auditeurs. Je m'explique.

M. Dassault a parlé d'un « salmigondis branché ».

M. Olivier Dassault. Exact !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. C'est parce que la formule était frappante que je l'ai aussi précisément retenue, mais je ne m'y rallie pas pour autant.

M. Dassault a aussi évoqué le portrait robot d'un Français qu'on mettrait sous curatelle.

Moi, je ne me fais pas la même idée des goûts moyens des Français !

Notre ambition est d'offrir - je crois que nous y parviendrons - aux Françaises et aux Français de toutes les catégories sociales ce à quoi ils sont nombreux à vouloir accéder.

M. Olivier Dassault. C'est également mon objectif !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Et ce ne sera pas, vous en jugerez vous-mêmes, quelque chose qui sera destiné aux intellectuels parisiens. D'ailleurs, les intellectuels parisiens n'écoutent pas France Culture ni ne regardent la télévision, à moins d'y parler ou d'y paraître. *(Sourires.)*

M. Michel Françaix et M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. François d'Aubert. C'est assez bien vu, je le reconnais !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Pardonnez-moi ce mot facile, mais je ne me le suis permis que parce qu'il m'était arrivé de m'inscrire moi-même dans cette catégorie. *(Nouveaux sourires.)*

Nous pensons qu'il est possible de mieux utiliser cet instrument magnifique qu'est la télévision. Et, revenant à mon thème central du pluralisme, je suis persuadé que l'on peut ouvrir largement l'offre de programmes et que beaucoup de nos concitoyens peuvent et souhaitent en profiter.

J'ai encore en mémoire la visite que m'avait faite, en 1986 ou 1987, le directeur général de Radio Canada, mon homologue de la communauté des radios publiques de langue française, qui n'était pas venu en France depuis longtemps. Bien que de tempérament joyeux, il arriva avec une mine très sombre à notre rendez-vous. A ma question sur ce qui n'allait pas, il me répondit d'un ton sinistre que, dans sa chambre d'hôtel, il avait « zappé » – en me précisant au passage que lui et ses compatriotes parlaient de « sauts de chaîne ». Il m'expliqua qu'il en avait retiré une impression effrayante car, de chaîne en chaîne, il avait retrouvé exactement les mêmes choses.

M. Michel Péricard. Nous sommes bien d'accord !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Il poursuivit en me rappelant que si nous multipliions les chaînes de télévision nous leurs donnions tout ce qu'ils refusaient au Canada et qui leur venait des Etats-Unis d'Amérique. Une fois, oui ; partout, non !

Cette anecdote m'est restée fort en mémoire.

Un pays comme la France, comptable non seulement de son histoire mais de l'ensemble de la francophonie, ce pays tel qu'il est en Europe doit pouvoir offrir à son peuple et, au-delà, à tous ceux qui regardent vers lui, des programmes de grande ambition, de grande envergure, de grande dimension, qui leurs apportent beaucoup et qui ne soient pas « élitistes », et encore moins « élitaires ».

Ces programmes ne seront pas « élitistes », à moins que l'on ne qualifie d'élitiste l'ambition particulière, qui est celle de Françaises et de Français de toutes les catégories de la nation, d'utiliser cet instrument non seulement pour se divertir, ce qui est parfaitement honorable, mais aussi pour s'orner l'esprit, pour sortir de sa condition, pour s'ouvrir. D'autres chaînes y pourvoient souvent, mais quel apport supplémentaire représenteraient des programmes de ce type !

En entendant M. Toubon – il n'est plus là – parler avec un souverain mépris des 0,2 p. 100 de Français qui regardaient Arte, j'ai songé tout simplement aux chiffres de la S.E.P.T. sur F.R. 3, samedi dernier, et que l'on m'a communiqués : « Histoire parallèle » a eu 1 500 000 téléspectateurs...

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Juste après, une émission très belle, également de la S.E.P.T. sur F.R. 3, consacrée à la Résistance en Haute-Savoie et que vous avez peut-être vue...

M. François d'Aubert et M. Robert-André Vivien. En effet, très bonne émission !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. ... a retenu, d'après les sondages, 1 750 000 téléspectateurs !

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. C'est bien à ce niveau-là que l'on doit viser ! Il ne faut sûrement pas laisser une chaîne de ce type s'enfermer dans je ne sais quel ghetto absurde. Ce serait alors un échec.

Un petit groupe de gens, qui se tendent à eux-mêmes un miroir complaisant se contentant de l'accord bruyant d'un petit groupe d'amis alentour et de quelques journaux proches puis, à la fin des fins, constatant la chute dans les sondages, tirent je ne sais quelle amère volupté de l'idée que, s'ils sont si peu écoutés, c'est probablement qu'ils sont excellents ! Nous connaissons ces perversions-là ! Eh bien nous nous en protégerons et éviterons ce péril, je vous en fiche mon billet... Non, ce n'est pas très Assemblée nationale ! *(Sourires.)* Je vous l'assure, dirai-je donc. Nous y tiendrons la main !

J'ai été très frappé par l'ultime propos de M. Le Guen, si fort qu'il a réussi à m'atteindre bien que je fusse en train d'y réfléchir. Il a en effet parlé de la nécessité d'avoir, parallèlement à l'audimat, un moyen pour mesurer la satisfaction des auditeurs.

Il est vrai que je souhaite engager une réflexion sur ce que certains ont appelé le « qualimat ». Le mot est peut-être barbare : on en trouvera un autre ! A côté du système de l'audimat, intéressant mais d'une brutalité effrayante, il faut d'autres systèmes statistiques plus subtils permettant de rendre hommage à des émissions spécifiques en comparant ce qui est comparable – deux documentaires d'histoire diffusés à la même heure – ou d'évaluer le nombre de personnes présentes au début et à la fin d'une émission.

Nous avons à refuser la tyrannie du nombre absolu tout en étant très attentifs, car il n'est pas d'art sans public, à l'efficacité de la séduction des émissions que nous allons proposer.

Je n'ai pas envie, ce soir, d'en dire davantage sur ce point. Arte devra faire ses preuves et démontrer qu'il s'agit de beaucoup plus que de cette ambition à la petite semaine que, tout à l'heure, M. Barrot avait le goût de dénoncer.

M. Péricard m'a frappé lorsqu'il s'est adressé, par delà nous-mêmes, aux Allemands de la façon suivante : « Messieurs, vous devez savoir que ce que la République décide aujourd'hui, par l'intermédiaire de son Gouvernement, est fragile, que nous le déferons quand nous reviendrons. » C'est une conception du Gouvernement, des choses !

Mais il me semble que, pour l'heure – j'espère pour longtemps, mais qui sait ! – dès lors que, vous n'êtes pas au pouvoir, vous auriez pu avoir ce début de modestie qui aurait consisté à penser que vos sombres prévisions sont peut-être erronées. Et condamnés que vous êtes à voir Arte pendant près d'un an, vous auriez pu penser que vous pourriez peut-être avoir le bonheur de constater que votre pessimisme était détrompé. Cela dit, c'est votre affaire.

A ce propos, certains se sont demandés ce que les Allemands pensaient de cette décision. Je saisirai donc l'occasion pour rappeler que nos amis allemands étaient, depuis longtemps, demandeurs d'une extension de la diffusion.

M. Robert-André Vivien. Bien sûr ! On va payer pour eux !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Ils paient leur part et bien !

M. François d'Aubert. Sur le câble !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Vous savez bien qu'il avait été envisagé – la décision a été prise antérieurement, – de mettre Arte sur le réseau multivilles mais, lors de la dernière assemblée générale commune de la société franco-allemande, les Allemands ont exprimé leur souhait que l'Etat français prenne une décision très rapide et puisse garantir une diffusion hertzienne la plus large possible.

Nous les avons prévenus de cette décision dont je pense qu'ils se féliciteront. En revanche, il nous reviendra de leur demander, dans les décisions communes, de tenir compte de cette nouvelle possibilité de diffusion pour leurs produits et de leur rappeler – cela fait déjà partie du contrat – qu'il ne s'agit pas de faire une chaîne conforme à l'axe franco-allemand, même si cet axe, depuis certain traité que nous savons, est au cœur de la construction européenne, mais une chaîne européenne. Elle sera ouverte – vous le constaterez très vite – à l'ensemble des pays de notre continent : c'est pourquoi je ne croyais pas incongru, tout à l'heure, d'évoquer, à ce propos, l'esprit de Maastricht.

M. Robert-André Vivien. Il vous faudra une longue cuillère, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Oui, j'entends bien. Vous me la prêterez, vous avez une grande expérience !

Un souci constant est réapparu chez les orateurs et je le salue avec une considération particulière car il me paraît très légitime. Beaucoup d'entre vous, messieurs les députés, se sont en effet inquiétés de la nécessité, une fois la décision prise, de préserver et l'identité, et les couleurs, et les moyens d'Antenne 2 et de F.R. 3.

M. Pelchat a parlé d'une crise d'identité à propos de ces sociétés. Je ne l'ai pas éprouvé ainsi. Certes, il y a eu, à Antenne 2 et F.R. 3, des moments difficiles, en particulier à

cause des déséquilibres créés naguère. Mais ce qui se fait aujourd'hui, avec une énergie neuve, me paraît propre à conduire ces sociétés à accepter les garanties que je leur ai données tout à l'heure et que je leur réitère volontiers. Pas un sou des sommes qui seront consacrées à Arte sur le cinquième réseau ne sera pris sur leurs dotations. L'argent nécessaire, c'est-à-dire 160 millions de francs pour 1992, 400 millions de francs pour 1993, sera dégagé sans ponction de ressources. Je réponds ainsi en particulier à M. Pelchat et à M. Bequet.

M. François d'Aubert. Cet argent sera-t-il dégagé sur la redevance ou sur le budget de l'Etat ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Pour ce qui concerne la « mise en musique » budgétaire, vous ne considérerez pas comme anormal que le Gouvernement se donne un moment de réflexion.

M. François d'Aubert. Mieux vaudrait savoir comment ce sera financé avant de commencer !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. De toute façon, la représentation nationale, qui est éminemment destinée à voter le budget – c'est même ainsi qu'est né le système parlementaire –, aura à se prononcer et je ne doute pas que vous critiquiez nos choix si vous ne les approuvez pas.

Il est un point que j'ai envie de traiter avec un peu de passion, et je regrette que M. Baumel soit parti.

M. Robert-André Vivien. Il vous prie de l'excuser, mais il avait une réunion à Rueil !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je l'excuse volontiers. Je ne le blâme pas mais je regrette son absence car j'aurais aimé lui dire que l'image qu'il nous a présentée de F.R. 3 m'a paru d'une violence et d'une injustice qui m'obligent à relever ses propos avec quelque vivacité à mon tour.

Je rappelle que F.R. 3 exerce trois types d'activités : la diffusion d'un programme national seize heures par jour, la diffusion de journaux quotidiens d'information réalisés par chacun des vingt-cinq bureaux régionaux d'information, mais aussi, on l'oublie souvent, des programmes décentralisés, conçus et réalisés par les douze stations régionales, sans compter les opérations de télévision de proximité qui sont importantes pour l'avenir.

A la différence des autres chaînes, F.R. 3 a une activité de production et de fabrication à la fois pour elle-même et pour d'autres diffuseurs. Par conséquent, compte tenu des programmes diffusés simultanément sur l'ensemble du territoire, le volume total d'émission de la chaîne s'élève à 16 000 heures de télévision par an. Ce n'est en rien comparable à une chaîne qui ne diffuse qu'un seul programme sur tout le pays.

Si l'on rapporte le budget total de la chaîne à ce volume très important d'émissions produites et d'émissions diffusées, le coût moyen horaire est de 260 000 francs, c'est-à-dire, j'y insiste, trois fois moins que pour T.F. 1. Que l'on ne nous parle donc ni de gabegie, ni d'argent perdu !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. En ce qui concerne les effectifs, M. Baumel a insisté sur ce qu'il y aurait de pléthorique dans ce personnel. C'est faux et c'est injuste. Les effectifs de F.R. 3 ne peuvent être comparés à ceux d'une chaîne nationale qui n'a pas d'outil intégré de production. Actuellement 80 p. 100 de son personnel est en région. Le programme national, information comprise – vous savez de quel poids, de plus en plus lourd, cette information pèse au sein du public – est assuré par moins de 700 personnes, ce qui est inférieur à ce qu'étaient les effectifs de la Cinq.

Quant à l'évolution des effectifs globaux de la chaîne, il est tout à fait regrettable que les statistiques données par M. Baumel ne tiennent pas compte du plan de restructuration en cours. Toute la chaîne, en effet, s'y emploie. C'est une plan qui se traduit par 500 suppressions de postes, soit une réduction du total des postes de 17 p. 100. Il est dommage que M. Baumel ne l'ait pas cité. D'abord parce que nous savons bien quels efforts exigent d'une chaîne comme celle-là des réductions de personnel et, tout simplement, parce que c'est un signe de la volonté du secteur public de répondre à la confiance qui lui a été faite par l'augmentation de son budget l'année dernière.

Avec la réorganisation d'Antenne 2, la restructuration de la télévision publique est sans précédent dans ces secteurs. A l'issue de sa réorganisation, F.R. 3 aura dégagé 280 millions de francs d'économies qui seront redéployés sur ses budgets de programmes.

M. Baumel évoque un démembrement de F.R. 3, dont les morceaux seraient répartis au niveau régional. Je suis profondément attaché à la décentralisation et pourtant j'éprouve de nombreuses réticences à l'idée de créer ces sociétés dont il nous parlait à hauteur des capitales régionales où forcément, même sans de mauvaises intentions au départ, les pouvoirs locaux sont plus concentrés, les circuits plus courts entre les politiques et les journalistes. Je déplore, pour ma part, qu'après l'expérience de la privatisation de T.F. 1, que beaucoup à droite paraissent maintenant regretter *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

M. Olivier Dassault. Nous n'avons rien dit de tel !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. J'ai entendu, voici trois jours sur Radio Com, Charles Pasqua, qui est bien de votre famille politique ?

M. Louis de Broissia. On le fait beaucoup parler Pasqua !

M. Michel Péricard. Il n'a jamais dit ça !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Je tiens à votre disposition le script de son propos.

M. Robert-André Vivien. Vous le lui direz au Sénat. Nous, nous sommes à l'Assemblée nationale !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Bien sûr ! Je le verrai dans quinze jours, la Haute assemblée souhaitant que nous réitérions ce débat devant elle.

Je regrette en tout cas qu'un certain nombre de responsables politiques prennent le risque d'inquiéter, par conséquent de déstabiliser, des personnels qui consacrent tant d'énergie, de passion et de mérite au service de leurs concitoyens, à leur information, dans des conditions souvent très difficiles dans les régions.

M. Michel Françaix. Très juste !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Vous m'avez interrogé, messieurs les députés, sur la partie du cinquième réseau qui demeurera libre, après préemption.

Comme je l'ai dit, il reviendra au C.S.A., dans le cadre de ses fonctions, d'étudier les voies et les moyens de choisir le meilleur candidat possible. Mais je suis bien légitimé à dire, au nom du Gouvernement, que nous souhaitons que le Conseil puisse se diriger vers une solution qui ne fasse pas trop violent contraste avec Arte et qui puisse – je rejoins ici les propos de M. Bonnet tout à l'heure – servir les désirs de formation et de service d'une bonne partie de nos concitoyens. Il faut savoir que la France est l'un des pays qui utilise le moins la télévision pour la formation continue, pour l'enseignement des langues, pour répondre à l'énorme appétit de savoir des citoyens dans un monde qui change si vite.

M. Robert-André Vivien. C'est exact, mais cela coûte cher !

M. Michel Péricard. Il faut de l'argent !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Il faut d'abord une volonté politique et si cette volonté existe, les choix budgétaires la serviront.

M. Hage et M. d'Aubert m'ont interrogé tous les deux sur le problème du rapport du conseil de la concurrence sur les centrales d'achat. Je ne voudrais pas terminer sans évoquer la question, et plus largement celle de l'ensemble des pratiques de la concurrence.

Je vous dois cette précision, monsieur d'Aubert, que le conseil s'est autosaisi librement du sujet et que le rapport, qui n'est pas achevé – il est soumis à une concertation avec les principaux partenaires – sera, à ma connaissance, publié à l'automne. J'ai profité de l'interruption du dîner pour m'informer sur ce point. Le Gouvernement ne saurait intervenir dans le travail de cette autorité administrative indépendante mais, là comme ailleurs, il souhaite la transparence et il poussera à ce que ce rapport soit publié et puisse éclairer la représentation nationale.

A propos de cette concurrence, j'ajouterai, en incise, monsieur d'Aubert, que le choix d'Arte a une conséquence qui sera probablement heureuse à vos yeux - même si ce n'est pas cela qui a motivé notre décision - : il contribuera à détendre cette concurrence un peu folle qui s'était établie, en particulier pour le coût d'achat de la retransmission d'événements sportifs et d'un certain nombre de productions télévisées, concurrence folle qui est une des causes du phénomène des ciseaux dont j'évoquais tout à l'heure les effets délétères pour l'ensemble du secteur.

M. Péricard et M. Vivien m'ont interrogé sur le câble. Ce grand projet national a connu des moments difficiles. Je n'y reviens pas. L'important, c'est aujourd'hui. Sur ce point, je rejoins assez les analyses d'Olivier Dassault. Je crois que, après des moments d'inquiétude, on est conduit à penser légitimement que le câble finira par s'imposer. Il y a déjà quelque chose comme un frémissement. Il ne faudra pas dire que le choix d'Arte, qui de toute façon, je le répète, échappait au câble, puisqu'il intéressait pour l'essentiel des réseaux multivilles, peut aller gravement contre le câble. Ce sont les chaînes thématiques qui feront le succès de ce dernier, ainsi que l'efficacité des décrets dont vous souhaitez à juste titre la publication.

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Y compris la chaîne musicale ?

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Oui.

Il est vrai que le Gouvernement doit, depuis plus d'un an, publier les décrets, tant attendus par les partenaires, à la suite de la modification du cadre législatif du 29 décembre 1990.

Mon prédécesseur, Georges Kiejman, dont certains d'entre vous ont affublé le nom d'adjectifs que j'ai trouvés plus que désobligeants, parfaitement injustes, et à qui je tiens à rendre à nouveau hommage, a regretté de ne pas avoir pu le faire. La raison essentielle de ce retard, ce qui l'a justifié, c'est le souci constant d'établir l'équilibre entre les intérêts des producteurs de films et la distribution dans les salles et sur les différentes chaînes de télévision.

Les précédents gouvernements ont tout fait pour que les deux partenaires, les professionnels du cinéma et les cablo-opérateurs éditeurs, parviennent à un accord négocié. Vous le savez, le Gouvernement attache la plus grande attention au point de vue des professionnels du cinéma et tient le plus grande compte des intérêts vitaux de ce dernier. Nous avons quelque motif à le faire puisque la France, contrairement à ses voisins, a su préserver le cinéma en instaurant pour lui un régime plus favorable.

Nous allons, après concertation, autoriser le régime plus favorable du câble pour les chaînes dans leurs premières années d'existence. Conscient de l'importance de ces textes pour le développement du câble, je m'engage ici, devant le Parlement, à m'attacher personnellement à faire aboutir ce projet très rapidement.

M. Olivier Dassault. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la communication. Voilà, mesdames messieurs les députés, ce que je souhaitais dire à la suite de vos interventions, persuadé que, pas plus que vous, je n'ai épuisé ce si vaste sujet mais que l'importance culturelle, civique qu'il représente justifiait que, parfois contradictoirement, parfois en congruence, nous y consacrions, ce soir, tant d'amicale attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le débat est clos.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu le 23 avril 1992, de M. François d'Harcourt, une proposition de loi organique tendant à créer dix sièges au Conseil économique et social et attribués aux retraités.

La proposition de loi n° 2630 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 23 avril 1992, de M. François Massot, un rapport n° 2625 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête, en application de l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale, sur la présence en France de M. Georges Habache, responsable d'un mouvent palestinien (n° 2564).

J'ai reçu, le 23 avril 1992, de M. Jean-Paul Planchou, un rapport n° 2627 fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit (n° 2560).

J'ai reçu, le 23 avril 1992, de M. Bernard Schreiner, un rapport n° 2629 fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution de MM. Bernard Pons, Charles Millon, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation du paysage audiovisuel français (n° 2539).

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 23 avril 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens.

Le projet de loi n° 2626 est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, séance publique :

Questions orales sans débat

Question n° 548. - M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la menace grave qui pèse sur l'enseignement scolaire dans les zones défavorisées de la France rurale et en particulier dans celles de montagne, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences dramatiques sur l'équilibre démographique de ces zones touchées par le processus de désertification. La carte scolaire 1990-1991 puis celle de 1991-1992 ont eu pour résultat l'augmentation du nombre de suppressions de postes, de fermetures de classes et d'écoles dans les zones défavorisées et les zones de montagne et notamment dans le département des Hautes-Alpes. Dans ce département, la décision brutale de fermer treize écoles et de supprimer ou regrouper vingt-cinq postes d'enseignant a été annoncée par l'inspecteur d'académie. Même si, depuis, la réaction très déterminée des parents d'élèves, des enseignants et des élus a permis de sauver cinq de ces classes, le traumatisme est profond, car dans ces zones l'école est la base même du maintien de la vie. Le rapport postes sur effectifs (P/E), qui sert de fondement à cette politique de redistribution de l'enseignement scolaire en France, met en évidence les consé-

www.lura-tech.com

quences graves de certains regroupements opérés dans des zones aux conditions climatiques et géographiques difficiles comme les zones de haute montagne. Aux conditions particulières devraient correspondre des mesures particulières, conformément à la loi montagne. Il lui demande donc de bien vouloir supprimer ce rapport postes/effectifs dans les zones de montagne, qui doivent bénéficier d'un traitement particulier et où toute décision de fermeture devrait être précédée d'une concertation avec les partenaires concernés afin de mettre en œuvre une période probatoire de trois ans pendant laquelle, à travers la signature d'une convention locale de développement scolaire, les élus, les socioprofessionnels et l'Etat prendraient les initiatives nécessaires au rétablissement de la démographie scolaire. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour permettre de sauver ces postes d'enseignant dans les zones défavorisées.

Question n° 551. - Le président, récemment élu, du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a déclaré son intention de remettre en cause la réalisation des autoroutes A 16, reliant Amiens au tunnel sous la Manche, et A 1 *bis*. Elle propose, à long terme, de remplacer ces projets d'autoroutes par des voies rapides 2 × 2 voies. L'assiette d'une voie rapide étant pratiquement équivalente à celle d'une autoroute, on peut douter de son impact moins néfaste sur l'environnement. Ayant suivi tous les travaux préparatoires pour la détermination du tracé de l'A 16 dans une région très sensible, M. Jacques Becq sait quelle attention a été portée au choix des meilleurs tracés et à la préservation maximale de la nature. La région Picardie a été longtemps oubliée. La ville d'Amiens, sa capitale, n'a ni autoroute ni T.G.V. Aussi les Picards ont-ils applaudi le dernier plan autoroutier qui enfin leur rendait justice. Les villes d'Abbeville, dont il est maire, Le Touquet, Boulogne, la Côte picarde et la Côte d'Opale attendent beaucoup de l'arrivée de l'A 16, qui les désenclavera et les mettra à moins de deux heures de Paris. L'A 28 sera mise en service en 1993. Elle risque de déboucher sur un cul-de-sac, car sa réalisation n'a aucun sens si l'A 16 est reportée aux calendes grecques. Au Conseil d'Etat, le décret déclarant d'utilité publique la partie Amiens-Boulogne tarde. Il a été annoncé en janvier, en février, en mars,... on ne le voit toujours pas venir. Il demande à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports de lui rappeler à qui appartient la décision de créer les autoroutes et quels en sont les partenaires financiers, et s'il peut le rassurer quant à la décision du Conseil d'Etat. C'est toute une région, la Picardie maritime, où le chômage atteint 16 p. 100, soit presque deux fois la moyenne nationale, qui attend sa réponse.

Question n° 549. - M. Jean-Claude Lefort rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qu'il y a soixante-dix-sept ans, jour pour jour, le génocide du peuple arménien avait lieu. Cela fait soixante-dix-sept ans, et la France n'a toujours pas reconnu officiellement ce véritable crime contre l'humanité perpétré en ce début de siècle. Ce refus est d'autant moins acceptable que les plus hautes autorités de l'Etat s'étaient engagées, avant 1981, à satisfaire cette légitime exigence du peuple arménien. L'an passé, le ministre des relations avec le Parlement s'était engagé à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi n° 245 portant reconnaissance officielle par la France de ce génocide. Le ministre des affaires étrangères s'est opposé à cette perspective à partir d'arguments tirés de la partie turque actuelle. Aujourd'hui, cette reconnaissance est plus que jamais nécessaire, non seulement par respect de la vérité historique mais également en raison de la situation qui existe aujourd'hui en Arménie qui, loin d'une solution politique, voit se développer des affrontements sérieux.

Question n° 547. - M. André Durr appelle l'attention de M. le ministre du budget sur les problèmes comptables rencontrés par certains établissements privés d'assistance et de soins à but non lucratif. Il rappelle qu'en application du plan comptable en vigueur pour ces établissements, on répertorie trois chapitres principaux : la section d'exploitation, le bilan actif-passif, la section d'investissement. Certains établissements se trouvent confrontés à une situation absurde : la section d'exploitation est excédentaire alors que la section d'investissement affiche un déficit. Les règles actuellement en vigueur - décrets n°s 53-271 du 28 mars 1953, 58-1202 du 11 décembre 1958, 59-1510 du 29 décembre 1959 et 61-9 du 9 janvier 1961 - entre autres, reglementent le fonctionnement de ces comptes. Le résultat d'exploitation, vérifié et reconnu par les services du département, devra être repris dans le calcul du prix de journée de l'exercice en cours + 2 (exemple : résultat de l'exercice 1990 résorbé en 1992). Afin de sortir de cette impasse, il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'envisager une affectation directe et durable d'un excédent d'exploitation en section d'investissement.

Question n° 553. - M. Georges Benedetti interroge M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire sur l'avenir de Marcoule, la plus ancienne des centrales nucléaires françaises, et du bassin d'emploi qu'elle induit au niveau du Gard rhodanien. Plus de mille emplois sont concernés à court terme (sur un total de 3 300 environ - C.E.A. ou C.O.G.E.M.A.), sans compter les emplois induits. Des décisions urgentes s'imposent : 1. - La mise en activité d'Atalante : cette usine, qui vient d'être construite et qui conditionne l'avenir du retraitement à Marcoule, doit faire l'objet d'un arrêté interministériel pour son démarrage. 300 emplois sont concernés, dont font partie des emplois délocalisés annoncés récemment par l'ancien Premier ministre. Il est nécessaire que des mesures adaptées soient prises pour ces familles en provenance de Fontenay-aux-Roses, concernant, en particulier, l'emploi des conjoints et le logement. 2. - La construction d'un mini atelier-pilote, en remplacement de l'atelier-pilote actuel dont l'arrêt définitif est prévu au premier trimestre 1994 (400 emplois concernés) ; décision essentielle pour le maintien du retraitement à Marcoule. 3. - La poursuite du redémarrage de Phénix : actuellement bonne progression, sur le plan technique, de l'essai en puissance, ce qui préserverait l'avenir de la filière des réacteurs à neutrons rapides (270 emplois concernés). Par incidence, la même réflexion vaut pour Creys-Malville dont le redémarrage est prévu pour juillet 1992. Il importe, au plus haut point, de poursuivre le fonctionnement de ces prototypes que sont Phénix et Superphénix. 4. - Pour l'usine Melox (en cours de construction) prévue pour produire le nouveau combustible Mox, il importe de maintenir à Marcoule toutes les activités induites, notamment les rebuts de fabrication, actuellement prévues à La Hague. 5. - L'engagement à Marcoule des investissements nécessaires au traitement et au conditionnement des déchets solides, ainsi qu'au démantèlement des déchets nucléaires. 6. - D'autre part, il est souhaitable que la candidature de Marcoule soit retenue pour l'implantation d'un laboratoire souterrain destiné à l'étude du stockage profond des déchets nucléaires. 7. - Enfin, un effort particulier de diversification paraît être nécessaire autour de cette centrale : un comité de bassin d'emploi vient d'être mis en place sur l'égide du préfet du Gard et du président du conseil général, avec la participation des chambres consulaires, des syndicats et des collectivités locales. Il est souhaitable que les différents ministères concernés s'engagent dans cet effort de diversification et de restructuration dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Question n° 554. - M. Guy Lordinot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les moyens mis à la disposition de la fédération départementale des groupements de défense des cultures de la Martinique dans le cadre de la lutte contre les maladies des cultures. Ces fléaux en nette progression nécessitent de gros moyens, tant en personnels qu'en matériels, afin de mener à bien les travaux de recherche et d'application liés à la lutte contre ces maladies. La fédération martiniquaise, composée de bénévoles, ne peut faire face aux objectifs des contrats de plan en agriculture, malgré une étroite collaboration avec le service de la protection des végétaux de la direction départementale de l'agriculture et des forêts, qui, elle, ne dispose que d'un personnel restreint. Afin de faire face à cette situation précaire, il lui demande s'il est prêt à mettre à la disposition de cette fédération des moyens supplémentaires, huamins et financiers, qui lui permettront d'assurer la défense des cultures.

Question n° 552. - M. Jean Albouy attire l'attention de M. le ministre des postes et télécommunications sur les obstacles que rencontre le déploiement de la stratégie de l'exploitant public La Poste, quelques mois après le vote du statut d'autonomie résultant de la loi du 2 juillet 1990. A titre d'exemple, au début du mois de mars, le conseil d'administration de La Poste a engagé le lancement d'un nouveau produit financier. Sans considération à l'égard de cette initiative, et avant même que la commission supérieure du service public des P. et T. ait donné un avis, plusieurs organes de presse entreprenaient de dénoncer la rémunération indirecte des comptes chèques postaux. Cette réaction a condamné dans l'œuf une initiative intéressante qui permettait à chaque

citoyen de bénéficier d'une meilleure gestion de ses intérêts. La Poste doit, cependant, selon les avis réitérés de la commission supérieure et conformément aux conditions de l'article 2 de la loi du 2 juillet 1990, pouvoir disposer des moyens de développer et de fidéliser sa clientèle. C'est en particulier dans ce but que cet article précise que l'établissement « a pour objet d'offrir, dans le respect des régles de la concurrence, des prestations relatives à la gestion des patrimoines ». L'invocation de l'article 40 de la Constitution, au cours de la discussion de la loi du 2 juillet 1990, pour entraver l'extension des services financiers de La Poste, les récents obstacles opposés au lancement de ce nouveau produit financier, tous ces éléments confirment, entre autres, les inquiétudes que l'on est en droit d'avoir pour le devenir de La Poste, et qui ne sont pas toujours pour déplaire à un secteur bancaire désireux de voir cette ancienne administration gérer l'épargne traditionnelle dans des secteurs en déclin ou acheminer le courrier familial ou le journal dans les campagnes les plus reculées. Cependant, l'un de ses prédécesseurs a voulu, à l'heure de l'Europe, préparer cette institution à affronter de nouvelles concurrences. A la veille de l'ouverture des frontières, l'agressivité commerciale de nouveaux concurents étrangers, la mise en place du nouveau Livre vert européen commandent à cet établissement autonome d'assurer son équilibre financier. Le Gouvernement souhaite-t-il réellement donner à La Poste les moyens d'assurer cet équilibre financier dans le respect de la loi de juillet 1990, voulue par la représentation nationale et une large majorité du personnel et des cadres, ou au contraire souhaite-t-il maintenir une tutelle étroite, favorisant les seuls intérêts du système bancaire et faisant de La Poste une entreprise de transport condamnée à assurer un service universel déficitaire ?

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 24 avril 1992, à zéro heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 48 du Règlement, est convoquée pour le mardi 28 avril 1992, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets du 24 avril 1992)

GROUPE SOCIALISTE
(253 membres au lieu de 254)

Supprimer le nom de M. Léo Grézard.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
(18 membres au lieu de 17)

Ajouter le nom de M. Léo Grézard.

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. Michel Suchod a donné sa démission de membre de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de loi sur la « Bioéthique » (nos 2599-2600-2601).

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(En application de l'article 34, alinéa 5, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné Mme Dominique Robert pour siéger à la commission spéciale chargée d'examiner les projets de loi sur la « Bioéthique » (nos 2599-2600-2601).

Candidature affichée le jeudi 23 avril 1992, à dix-neuf heures.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel.*

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

En application de l'article 25 du règlement, le groupe socialiste a désigné MM. Jean-François Delahais, Maurice Adevah-Pœuf et Marcel Dehoux, pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, en remplacement de MM. Jean Albouy, Pierre-Jean Daviaud et Didier Migaud.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel* du 24 avril 1992.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE
(2 postes à pourvoir)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 23 avril 1992, Mme Martine David et M. Guy Malandain.

LuraTech
www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS			FRANCE et outre-mer	ETRANGER
Codes	Titres		Francs	Francs
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu	1 an	108	852
33	Questions	1 an	108	554
83	Table compte rendu		52	98
93	Table questions		52	95
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu	1 an	99	535
35	Questions	1 an	99	349
85	Table compte rendu		52	81
95	Table questions		32	52
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire	1 an	870	1 572
27	Série budgétaire	1 an	203	304
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an		670	1 536

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 05 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

LuraTech
www.luratech.com

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103920182-000492